

Chapitre 1. Effectifs et lieux de résidence des émigrés tunisiens

Ce chapitre détermine les effectifs totaux des émigrés nés en Tunisie résidant dans les pays de l'OCDE. Les principaux pays d'accueil des migrants tunisiens sont identifiés, avant de décrire leur composition par âge et par sexe. L'évolution des effectifs et des lieux de résidence entre 2000/01 et 2015/16 est ensuite étudiée. Des comparaisons sont notamment effectuées d'une part entre les personnes nées en Tunisie et les citoyens tunisiens vivant à l'étranger, et d'autre part entre les émigrés tunisiens et les émigrés issus des principaux pays d'origine ou des pays d'Afrique du Nord. Le chapitre présente par ailleurs des informations sur les motifs d'émigration et sur les étudiants en mobilité internationale.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Suite à plusieurs vagues d'émigration, la population d'émigrés tunisiens présente dans les pays de l'OCDE est en expansion. Les données utilisées dans ce chapitre reposent sur les recensements et enquêtes emploi des pays de l'OCDE et couvrent donc tous les émigrés tunisiens dans ces pays d'une manière représentative. Elles permettent ainsi des analyses à la fois détaillées et comparables entre pays de destination. Les résultats de ces analyses peuvent donc servir comme base empirique fiable au développement d'initiatives et politiques ciblées sur la diaspora tunisienne.

Contexte historique de l'émigration tunisienne

Quatre vagues d'émigration des années 1950 aux années 2000, principalement dirigées vers l'Europe

Depuis les années 1950, les vagues migratoires en provenance de Tunisie ont été principalement à destination des pays d'Europe occidentale (Pouessel, 2017^[1]). Quatre vagues distinctes d'émigration tunisienne peuvent être identifiées en tenant compte de la période d'émigration, du type de mouvement et le pays de destination (Mesnard, 2004^[2]; Pouessel, 2017^[1]). Premièrement, des années 1950 au début des années 1960, les émigrés tunisiens sont arrivés dans les pays d'Europe occidentale en réponse à un besoin croissant de main-d'œuvre peu qualifiée lors de la reconstruction de l'économie européenne. La principale destination de cette émigration de travailleurs était la France. Par rapport aux vagues ultérieures des émigrés tunisiens, cette première vague était moins encadrée et comprenait plus de migration temporaire de travailleurs masculins, qui ont pu entrer sur le marché du travail français grâce à des arrangements privés avec les employeurs. Parallèlement, entre les années 1950 et les années 1970, plus de 30 000 Juifs tunisiens ont émigré vers Israël (voir Encadré 1.2).

Dans la deuxième vague, du début des années 1960 au milieu des années 1970, les flux migratoires vers les pays d'Europe occidentale ont continué d'augmenter (Pouessel, 2017^[1]). La Tunisie a signé des accords bilatéraux sur la migration des travailleurs temporaires avec plusieurs pays d'Europe occidentale, notamment avec la France (1963), l'Allemagne (1965) et la Belgique (1969) (Pouessel, 2017^[1]). Ces flux, dorénavant régulés, étaient encore caractérisés par une population de migrants masculins et peu qualifiés. Dans le même temps que les flux des Tunisiens augmentaient vers les destinations européennes, la Libye est également devenue un pays de destination important, en raison de son industrie pétrolière en plein essor et des possibilités d'emploi dans le secteur informel.

La troisième vague, du milieu des années 1970 au début des années 1980, a marqué un tournant dans l'évolution de la migration tunisienne (Pouessel, 2017^[1]). Dans le sillage de la crise pétrolière de 1974, les pays d'Europe occidentale ont mis fin aux accords de travailleurs temporaires et ont mis en place des régimes de visa, dans l'espoir que les travailleurs immigrés tunisiens, considérés comme temporaires, rentreraient chez eux. Ces obstacles à la circulation ont conduit les émigrés à faire venir leurs familles dans leur pays de

destination via le regroupement familial, nouvellement introduit en Europe occidentale, et à s'installer.

Les tensions politiques entre la Libye et la Tunisie dans les années 1970 ont conduit à la diminution des flux migratoires vers la Libye et au retour de nombreux migrants en Tunisie. Ces deux nouvelles conditions, en Europe et en Libye, ont conduit à un nouveau type de migration vers les pays du Golfe et vers de « nouveaux » pays européens, en particulier l'Italie. La migration vers ces pays était principalement composée des travailleurs relativement vulnérables (Pouessel, 2017^[1]).

Enfin, la quatrième vague de migration, du milieu des années 1980 au milieu des années 2000, a été notamment définie par une nouvelle population d'émigrés tunisiens qualifiés. Le taux de chômage élevé parmi les diplômés du supérieur en Tunisie, ainsi que l'expansion des possibilités de migration pour les travailleurs hautement qualifiés en Europe et en Amérique du Nord, ont conduit un nombre croissant de diplômés du supérieur tunisiens à émigrer (Pouessel, 2017^[1]). La mobilité étudiante a également augmenté au cours des dernières années, notamment à destination de la France, de l'Allemagne et de l'Amérique du Nord (Natter, 2015^[3]). Cette période est aussi marquée par la création d'une institution dédiée aux émigrés tunisiens : l'Office des Tunisiens à l'Étranger, créé en 1988 (Brand, 2002^[4]).

Une émigration plus récente liée à la révolution de 2011

La révolution de 2011 a constitué un tournant non seulement pour la société tunisienne mais aussi pour sa diaspora. De nombreux Tunisiens ont fait face à des difficultés au cours de la décennie précédant la révolution : le chômage structurellement élevé et le manque de perspectives ont particulièrement affecté les diplômés du supérieur et les populations des régions intérieures, économiquement plus en difficulté. Parallèlement, la diffusion dans le pays des médias sociaux a permis de rendre plus visibles les défaillances liées à la présidence de Ben Ali, exacerbant ainsi le mécontentement au sein de la société tunisienne. Malgré une répression sévère et de nombreuses arrestations, des manifestations de masse ont mené à une révolution qui a abouti au renversement du président Ben Ali en janvier 2011, après 23 ans au pouvoir.

La révolution et l'émigration ont été intrinsèquement liées. La crise économique en Europe, qui a entraîné une baisse du tourisme et une baisse des exportations, ainsi que le resserrement des contrôles de l'immigration et des frontières, ont réduit les perspectives d'emploi en Tunisie et les opportunités de migration pour les Tunisiens, renforçant le mécontentement des jeunes Tunisiens ayant un niveau d'éducation élevé (Natter, 2015^[3]). À l'aune de la crise, près d'un quart des chômeurs étaient diplômés du supérieur (Bel Haj Zekri, 2011^[5]). Dans le même temps, les causes sous-jacentes de la révolution – montée du chômage, propagation de la pauvreté et répression politique – ont alimenté les aspirations d'émigration des Tunisiens.

La révolution a eu un triple effet sur les migrations (Natter, 2015_[3]). Le manque de sécurité a d'abord entraîné l'absence effective des contrôles frontaliers tunisiens au début de 2011, entraînant une hausse temporaire de l'émigration irrégulière vers l'Europe. Ensuite, plusieurs centaines de milliers de personnes ont franchi la frontière libyenne vers la Tunisie début 2011 après le renversement du président libyen (Boubakri, 2013_[6]). Pour la Tunisie, cela a entraîné des difficultés pratiques immédiates qui ont poussé le gouvernement intérimaire à élaborer de nouvelles lois sur la migration et l'asile. Enfin, le processus de démocratisation après 2011 a déclenché un important activisme de la société civile, notamment pour plaider en faveur de plus de droits, y compris pour les migrants en Tunisie et à l'étranger (Boubakri, 2013_[6]). Cela a conduit à une implication accrue des émigrés tunisiens dans la politique intérieure et au suivi des processus décisionnels tunisiens par la société civile.

Une population émigrée en expansion dans les pays de l'OCDE

Suite aux vagues d'émigration tunisienne, plusieurs estimations de l'effectif total des Tunisiens vivant à l'étranger ont été avancées ces dernières années. Le chiffre dépend bien entendu de ce qu'on entend par « Tunisiens résident à l'étranger » (voir l'Encadré 1.1 pour une discussion des différentes définitions). Dans cette analyse, le terme « émigré tunisien » est réservé aux personnes qui sont nées en Tunisie mais qui résident à l'étranger. Selon les estimations des Nations unies, en 2015, environ 97 % des personnes nées en Tunisie et résidant à l'étranger vivaient dans des pays de l'OCDE (United Nations, 2017_[7]). Les recensements réalisés dans les pays de l'OCDE évaluaient à 630 000 le nombre d'émigrés tunisiens de plus de 15 ans vivant dans les pays de l'OCDE en 2015/16 (voir l'Annexe 1.A pour une description de toutes les sources de données utilisées dans l'analyse). Si les enfants de moins de 15 ans nés en Tunisie sont également comptabilisés, l'effectif total des émigrés tunisiens atteint 644 000 en 2015/16. Ces enfants ne peuvent toutefois pas (encore) jouer un rôle dans le développement économique de la Tunisie et ils ne sont pas couverts de manière systématique par toutes les sources de données disponibles. C'est pourquoi le groupe de référence des analyses de cette étude ne comprendra que les Tunisiens adultes (âgés de 15 ans et plus) et les comparera aux autres populations émigrées.

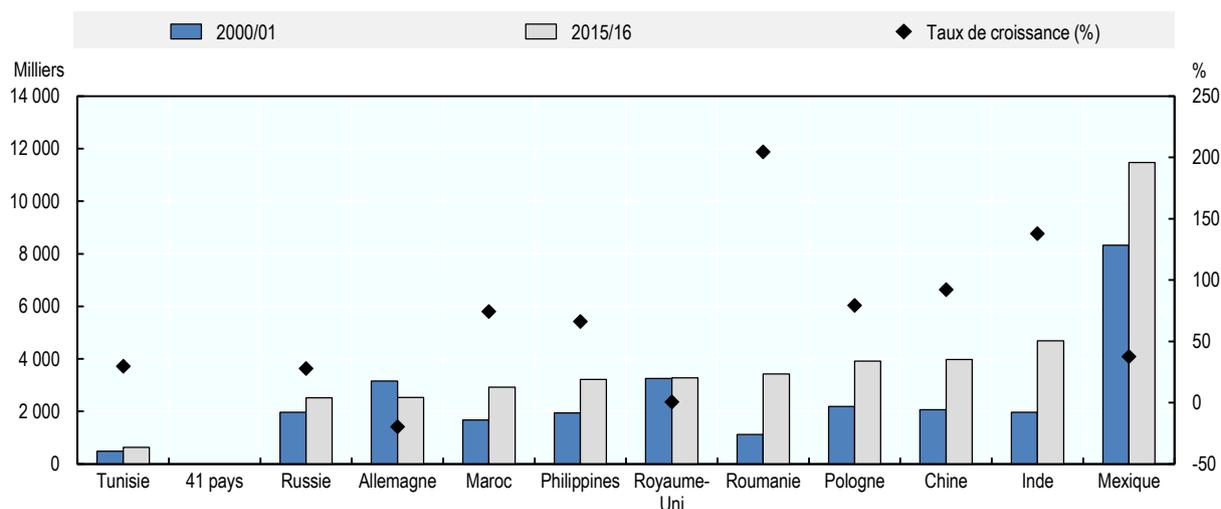
Les émigrés tunisiens constituaient le 52^e plus grand groupe d'émigrés dans les pays de l'OCDE en 2015/16, et représentaient ainsi environ 0.5 % des émigrés résidant dans cette zone (voir le Graphique 1.1). Un nombre comparable d'émigrés venait d'Argentine ou de Hong Kong (653 000 et 633 000 émigrés, respectivement). Si l'on exclut les pays d'origine de l'OCDE (notamment le Mexique), les émigrés tunisiens étaient le 37^e groupe le plus important.

Partant d'un effectif proche de 485 000 en 2000/01, le nombre d'émigrés tunisiens a augmenté de 145 000 jusqu'en 2015/16, ce qui représente une augmentation de 30 % (voir le Graphique 1.1). L'augmentation relative de la diaspora tunisienne entre 2000/01 et 2015/16 était classée 33^e parmi les pays avec un effectif d'émigrés supérieur à celui de la Tunisie et était comparable à celle de la

Jamaïque et du Portugal. L'essentiel de la croissance (53 000 personnes) de la population émigrée tunisienne s'est produite entre 2010/11 et 2015/16 pour un taux de croissance de 9 % sur cette période. Entre 2005/06 et 2010/11, la population émigrée tunisienne a aussi augmenté de 50 000 personnes, soit près de 10 % du niveau de 2005/06.

Graphique 1.1. Principaux pays d'origine des émigrés vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16

Population émigrée totale âgée de 15 ans et plus (échelle de gauche) et croissance sur la période 2000/01-2015/16 (échelle de droite)



Note: Le taux de croissance est la différence entre les effectifs en 2000/01 et en 2015/16 rapportée au niveau en 2000/01. Données 2000/01 disponibles pour 32 pays de l'OCDE (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République Slovaque, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie). Données 2015/16 disponibles pour 30 pays de l'OCDE (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République Slovaque, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse).

Source: Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Encadré 1.1. Différentes définitions des Tunisiens résidant à l'étranger

Il n'y a pas de définition unique qui capture tous les individus que l'on pourrait qualifier de Tunisiens résidant à l'étranger. La définition la plus utilisée dans le contexte de l'émigration identifie les Tunisiens résidant à l'étranger comme des individus nés en Tunisie et qui résident à l'étranger. L'alternative principale est de les identifier comme étant les individus de nationalité tunisienne qui résident à l'étranger.

Les deux définitions présentent des avantages et des inconvénients. La définition comprenant les personnes nées en Tunisie n'inclut pas les individus nés hors de la Tunisie mais qui sont par ailleurs de nationalité tunisienne, comme les enfants de ressortissants tunisiens nés à l'étranger ou les personnes qui ont acquis la nationalité tunisienne mais ne vivent pas en Tunisie. Par contre, cette définition comprend les personnes nées en Tunisie (et résidant à l'étranger) mais de parents étrangers. La définition comprenant les ressortissants tunisiens ne comprend pas les personnes qui sont nées en Tunisie mais n'ont jamais obtenu la nationalité tunisienne ou l'ont abandonnée. La définition basée sur la nationalité permettrait aussi de prendre en compte les enfants d'émigrés tunisiens nés hors de Tunisie.

En raison de la disponibilité des données, cette étude utilise la définition du pays de naissance, mais des statistiques concernant les ressortissants tunisiens sont également présentées. Pour clarifier quelle définition est utilisée dans chacun des cas, l'étude fait référence aux « émigrés tunisiens » ou « personnes nées en Tunisie » quand le critère est celui du pays de naissance. Les détenteurs de la nationalité tunisienne seront toujours appelés « ressortissants tunisiens ». Les deux groupes se regroupent largement : de nombreux ressortissants tunisiens sont également nés en Tunisie et vice-versa.

Selon ces définitions, le groupe des émigrés tunisiens représente la « première génération » des émigrés – ceux qui sont nés en Tunisie. Il est également couramment fait référence aux « seconde génération » des émigrés pour désigner les personnes nées hors de Tunisie mais ayant au moins un parent né en Tunisie. En utilisant cette définition, il est possible d'inclure dans certaines analyses les enfants d'émigrés tunisiens (voir la fin de ce chapitre).

Les sources de données disponibles (voir l'Annexe 1.A) offrent beaucoup moins d'information sur les ressortissants tunisiens que sur les émigrés tunisiens. En particulier, les ressortissants tunisiens qui ne sont pas nés en Tunisie ne peuvent pas être identifiés dans tous les pays de l'OCDE. Par conséquent, le nombre total de ressortissants tunisiens qui résident dans les pays de l'OCDE ne peut être établi. Uniquement pour les pays de l'Union européenne, il est possible d'identifier les personnes qui ne détiennent pas d'autre nationalité que la nationalité tunisienne et qui ne sont pas nées en Tunisie. Ce groupe étant petit (voir plus bas), le nombre total d'émigrés tunisiens et le nombre total de ressortissants tunisiens à l'étranger sont vraisemblablement très proches.

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la composition par nationalité des émigrés tunisiens (voir plus bas). Une seule nationalité est enregistrée pour chaque personne. Quand une personne a la nationalité de son pays de résidence, celle-ci est enregistrée. Il n'est pas possible de savoir combien de ces personnes ont aussi la nationalité tunisienne.

Toutefois, on peut supposer que presque tous les émigrés tunisiens sont aussi des ressortissants tunisiens car la nationalité tunisienne est normalement acquise à la naissance et ne peut être perdue ou abandonnée que dans des circonstances exceptionnelles. Ceci implique que les émigrés tunisiens dont on sait qu'ils ont la nationalité d'un pays de l'OCDE ont en général la double nationalité.

Le biais consiste à utiliser le lieu de résidence dans ces définitions : les personnes qui sont nées en Tunisie, y vivent, mais travaillent à l'étranger ne sont pas comptées dans les émigrés tunisiens ; de même pour les ressortissants tunisiens. Cela concerne en particulier les personnes qui résident en Tunisie et sont employées de façon temporaire ou saisonnière dans les pays de l'OCDE. Si les travailleurs temporaires ou saisonniers sont rarement considérés comme des émigrés, leur nombre peut être élevé.

En général, les effectifs estimés dépendent considérablement de la définition utilisée pour les Tunisiens résidant à l'étranger. En effet, les effectifs présentés par le gouvernement tunisien sont souvent basés sur le registre des consulats tunisiens et dépassent largement les effectifs obtenus dans cette étude, qui sont basés sur des recensements dans les pays de l'OCDE (voir l'Annexe 1.A). Par exemple, selon les dernières estimations de l'Office des Tunisiens à l'Étranger, elles-mêmes basées sur les données consulaires du Ministère des Affaires Étrangères, l'effectif total serait d'environ 1.2 million en 2012 (Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE), 2015_[8]) tandis que la Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) l'évaluait à 644 000 personnes en 2015/16 (y compris les enfants de moins de 15 ans dans quelques pays).

Cette différence s'explique vraisemblablement par plusieurs facteurs, dont certains sont liés aux différences de définitions. L'effectif basé sur le registre consulaire inclut des descendants d'émigrés tunisiens. D'autres facteurs relèvent de la nature des données. Le registre consulaire couvre des pays hors de la zone OCDE, en particulier dans la région MENA. Alors que les Tunisiens résidant à l'étranger ne sont pas tous inscrits auprès des consulats, ceux qui le sont resteront souvent enregistrés même s'ils sont entretemps repartis.

Les définitions des autres termes et variables utilisés dans cette étude sont présentées dans le Tableau d'annexe 1.B.1.

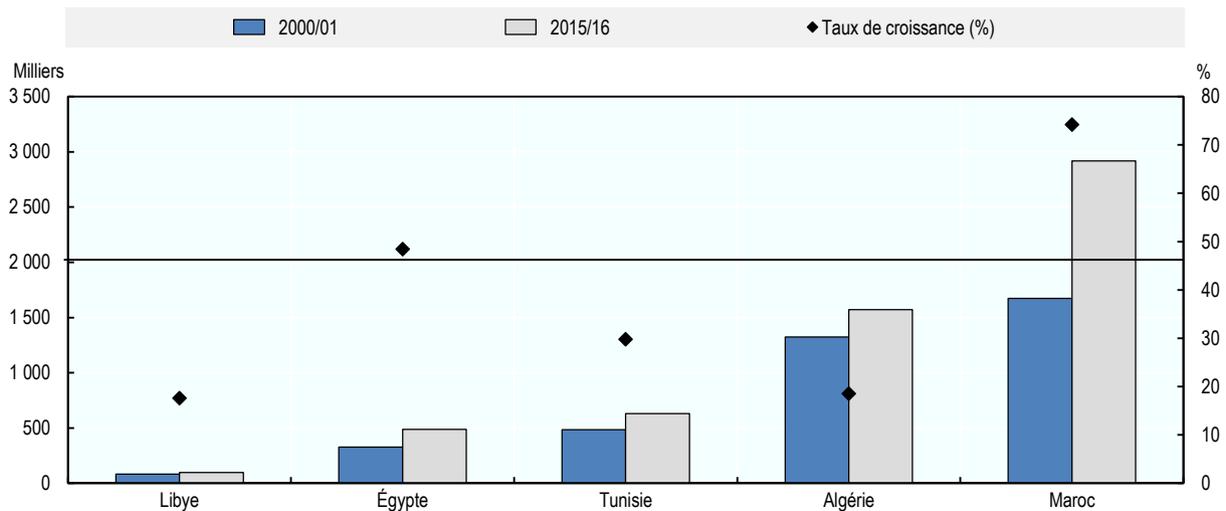
Au sein de la région d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie), la Tunisie était le troisième pays d'origine des émigrés dans les pays de l'OCDE en 2015/16 (voir le Graphique 1.2). Les émigrés tunisiens ont représenté 11 % des près de 6 millions d'émigrés provenant de la région d'Afrique du Nord en 2015/16. En 2000/01, les Tunisiens représentaient aussi le troisième groupe d'émigrés originaires d'Afrique du Nord, mais la part des émigrés tunisiens était légèrement supérieure (12 %) à leur part en 2015/16. L'augmentation relative de

l'effectif d'émigrés d'Afrique du Nord entre 2000/01 et 2015/16 était de 46 %, supérieur à celle de la Tunisie (30 %). Seule l'Algérie (19 %) a affiché une augmentation relative inférieure à celle de la Tunisie parmi les pays nord-africains.

Le nombre d'émigrés tunisiens est également important au regard de la population de la Tunisie et de l'économie du pays (voir le Graphique 1.3). En 2015/16, les émigrés représentaient près de 7 % de la population totale de la Tunisie, une part qui a augmenté depuis 2010/11 (voir les chiffres concernant la Tunisie dans (OCDE, 2015_[9])). Alors que la Tunisie était à la 52^e position dans le classement de la population émigrée totale, elle occupait la 26^e position dans le classement des taux d'émigration pour les pays d'origine avec 500 000 émigrants ou plus vivant dans les pays de l'OCDE. Le taux d'émigration pour la Tunisie était supérieur à celui des pays comptant un plus grand nombre d'émigrants, tels que le Royaume-Uni, l'Italie et l'Allemagne. Bien qu'inférieur au taux d'émigration du Maroc (10 %), le taux d'émigration de la Tunisie était supérieur à celui de l'Algérie voisine (5 %).

Graphique 1.2. Population émigrée originaire des pays d'Afrique du Nord vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16

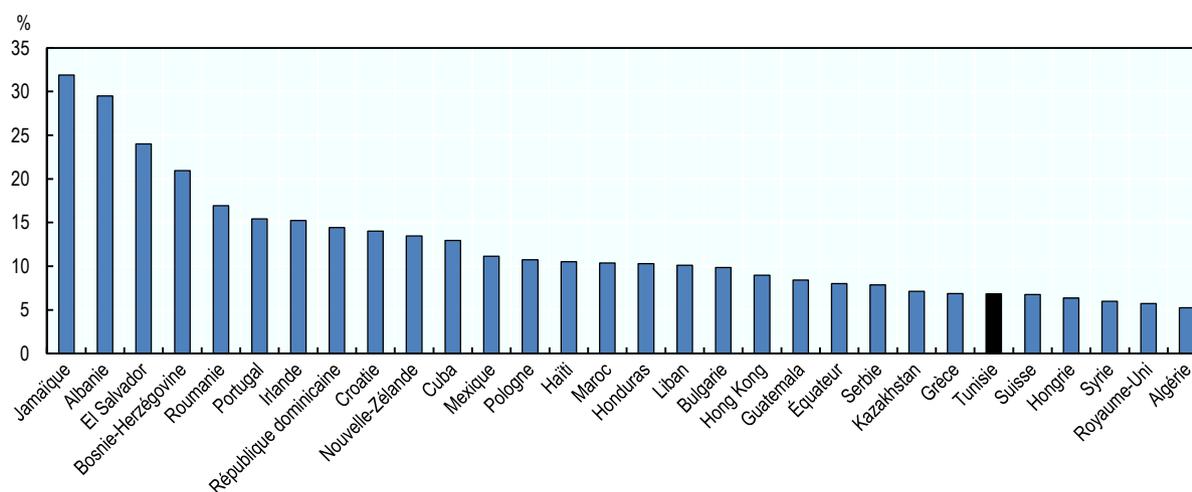
Population émigrée âgée de 15 ans et plus (échelle de gauche) et croissance sur la période 2000/01-2015/16 (échelle de droite)



Note : Le taux de croissance moyen des pays d'Afrique du Nord est représenté par la ligne horizontale.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Graphique 1.3. Taux d'émigration pour les pays avec 500 000 émigrés ou plus dans les pays de l'OCDE, 2015/16



Note : Le taux d'émigration est défini comme le nombre de personnes nées dans le pays et qui vivent à l'étranger divisé par le nombre total de personnes nées dans le pays, où qu'elles résident.

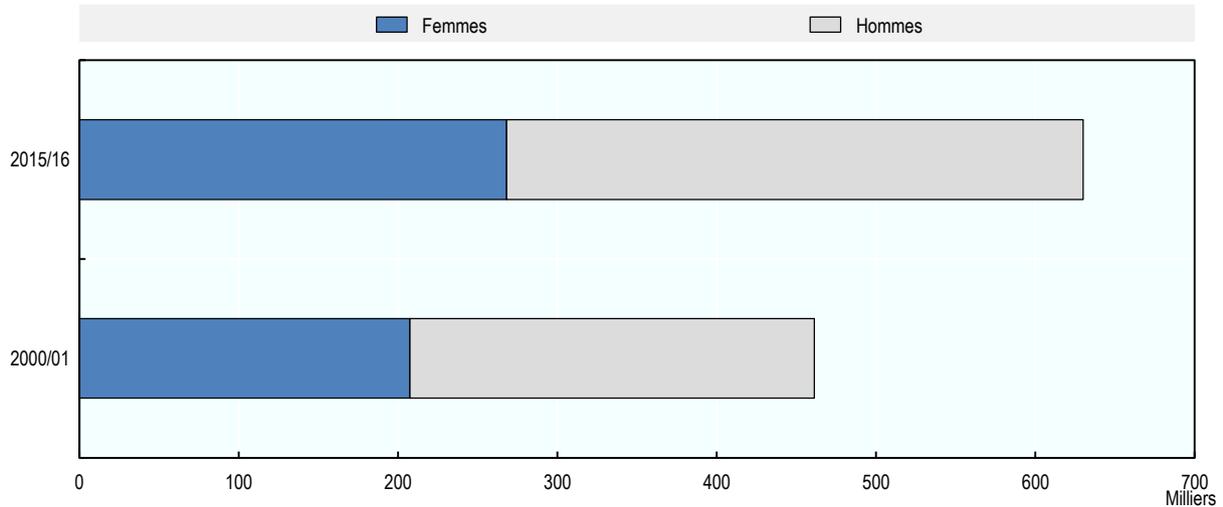
Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Composition démographique de la diaspora tunisienne

Une diaspora plutôt masculine

Les émigrés tunisiens vivant dans les pays de l'OCDE en 2015/16 comprenaient sensiblement plus d'hommes (362 000) que de femmes (268 000), comme le montre le Graphique 1.4. La proportion des femmes a légèrement diminué, passant de presque 45 % en 2000/01 à 43 % en 2015/16. Le nombre de femmes n'a augmenté que de 29 % entre 2000/01 et 2015/16 (61 000), tandis que le nombre d'hommes a augmenté de 43 % (108 000).

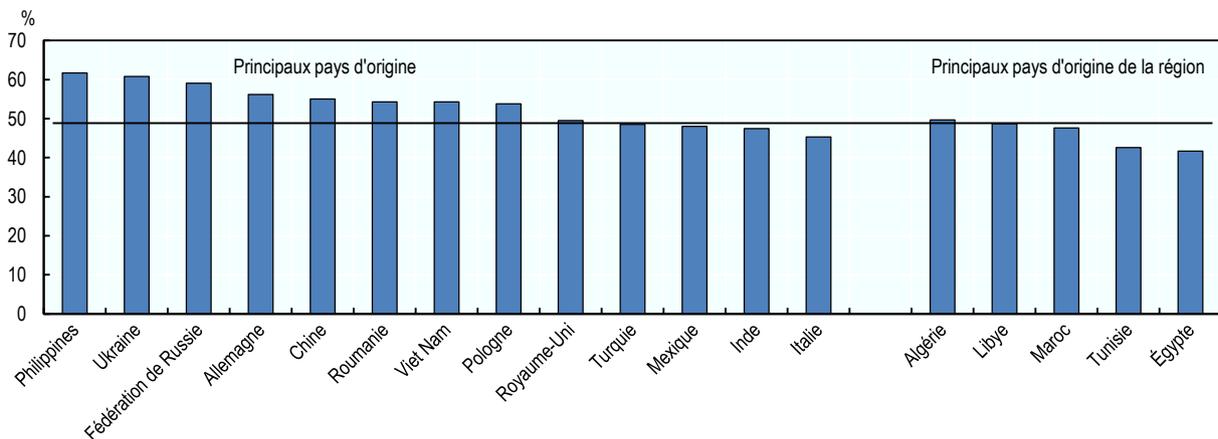
Graphique 1.4. Composition par sexe de la population émigrée tunisienne vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

La part des femmes parmi les émigrés tunisiens est restée faible par rapport aux émigrés des principaux autres pays d'origine (voir le Graphique 1.5). Alors que la part de femmes était comparable parmi les émigrés du Pakistan et du Bangladesh (43 % dans les deux cas), la proportion de femmes était plus importante pour la plupart des principaux pays d'origine, atteignant même 60 % et plus dans le cas de l'Ukraine et des Philippines. La part des femmes parmi les émigrés issus des principaux pays de la région d'Afrique du Nord était aussi faible que parmi les émigrés tunisiens, comme le montre également le Graphique 1.5.

Graphique 1.5 Part de femmes parmi les émigrés en provenance des principaux pays d'origine et des principaux pays d'origine de la région, 2015/16



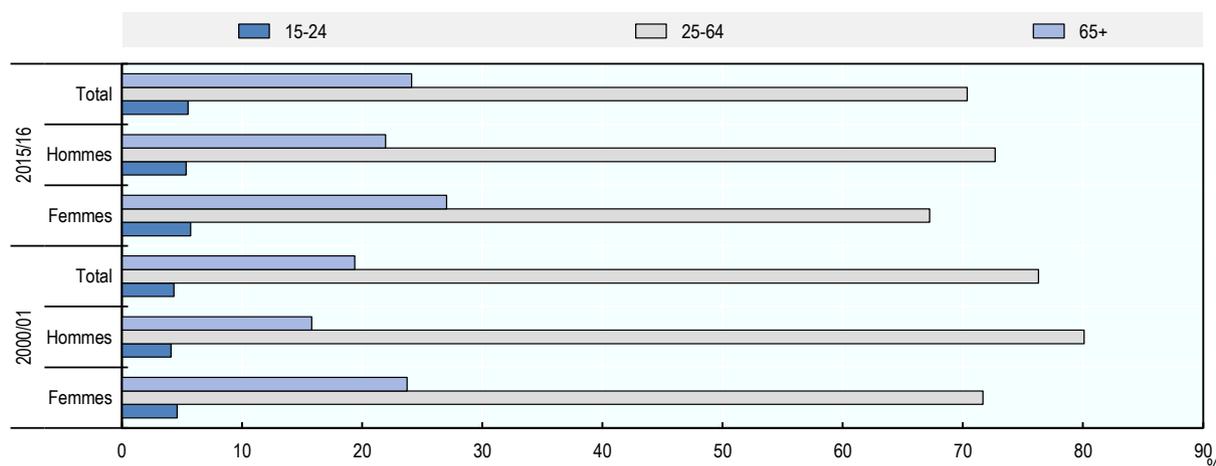
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Trois émigrés tunisiens d'âge adulte sur quatre sont en âge de travailler, mais la diaspora tunisienne vieillit

Les émigrés tunisiens en âge de travailler (c'est-à-dire âgés de 15 à 64 ans) sont plus à même de jouer un rôle économique pour le développement de la Tunisie, parce qu'ils sont disponibles pour occuper un emploi en Tunisie, ou parce qu'ils ont acquis des compétences et des réseaux dans le cadre de leurs activités économiques actuelles. En 2015/16, presque 76 % des émigrés tunisiens adultes dans les pays de l'OCDE étaient en âge de travailler. La tranche des 15-24 ans représentait à elle seule 6 % du total, tandis que ceux âgés de 25 à 64 ans représentaient 70 %. Une grande partie des individus du premier groupe étant susceptible d'être encore scolarisée, la deuxième tranche d'âge est considérée comme celle de l'âge d'activité professionnelle maximale. Au sein du groupe d'âge d'activité professionnelle maximale, la distribution par âge est à peu près uniforme: les tranches d'âge 25-34 ans et 35-44 ans représentaient respectivement 17 % et 18 % des émigrés tunisiens, tandis que les tranches d'âge 45-55 ans et 55-64 ans représentaient respectivement 17 % et 19 %.

Malgré la prépondérance des émigrés tunisiens en âge de travailler, les données montrent un processus de vieillissement qui a affecté les émigrés tunisiens entre 2000/01 et 2015/16 (voir le Graphique 1.6). La part des émigrés tunisiens en âge de travailler a baissé de façon significative au cours de cette période, passant de 81 % à 76 %. La part des émigrés tunisiens âgés de 65 ans et plus a augmenté en conséquence, passant de 19 % à 24 %. Ce processus de vieillissement a été plus prononcé chez les hommes, dont la part des plus de 65 ans a davantage augmenté que chez les femmes, et la part des 15-24 ans davantage baissé. La répartition par classe d'âge des émigrés tunisiens est similaire à celles des émigrés issus des principaux autres pays d'origine, ou des pays d'origine d'Afrique du Nord (voir le Tableau d'annexe 1.B.2).

Graphique 1.6. Distribution par âge des émigrés tunisiens vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16



Note : Les effectifs ne comprennent pas les émigrés tunisiens âgés de moins de 15 ans.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Un émigré sur dix est arrivé récemment

Les émigrés qui sont arrivés dans leur pays d'accueil au cours des cinq dernières années peuvent être considérés comme des émigrés récents. Cela reflète les vagues de migration plus récentes, qui sont souvent plus mobiles que les émigrés installés, ne restant que quelques années avant de rentrer ou de repartir ailleurs. Parmi les émigrés tunisiens, les données DIOC montrent que 10 % étaient des émigrés récents en 2015/16, alors que cette part était de 6 % en 2000/01. La proportion des émigrés récents est plus faible pour les diasporas de l'Algérie (8 %) et du Maroc (9 %), alors que les parts d'émigrés récents de l'Égypte et de la Libye étaient plus élevées (voir le Tableau d'annexe 1.B.2). Les données DIOC montrent que les femmes sont plus nombreuses parmi les émigrés installés que parmi les émigrés récents : en 2015/16, 44 % des émigrés tunisiens installés étaient des femmes, contre 42 % parmi les émigrés récents.

La diaspora tunisienne est concentrée en France et quelques autres pays de destination

La quasi-totalité des émigrés tunisiens (98 %) observés dans la zone OCDE en 2015/16 résidaient dans seulement dix pays : la France, l'Italie, l'Allemagne, Israël, le Canada, la Belgique, la Suisse, les États-Unis, le Royaume-Uni, et la Suède (voir le Tableau 1.1 et le Graphique 1.8). La France abritait à elle seule 61 % des émigrés tunisiens de l'OCDE : comptant 385 000 personnes en 2015/16, l'effectif des émigrés tunisiens en France était considérablement plus élevé que dans tous les autres pays. Un grand nombre de Tunisiens résidaient aussi en Italie (104 000) et en Allemagne (32 000). Ces trois pays accueillaient conjointement plus de 82 % des émigrés tunisiens des pays de l'OCDE. La plupart des autres (12 %) résidaient dans quatre pays : Israël (26 000 émigrés tunisiens), le Canada (23 000), la Belgique (15 000), et la Suisse (10 300). Les États-Unis, le Royaume Uni et la Suède comptaient chacun entre 5 000 et 10 000 émigrés tunisiens en 2015/16. D'autres pays de destination notables comprenaient les Pays-Bas (4 400 émigrés tunisiens), l'Autriche (3 200) et l'Espagne (1 200).

Tableau 1.1. Principaux pays de destination des émigrés tunisiens âgés de 15 ans et plus, 2000/01 et 2015/16

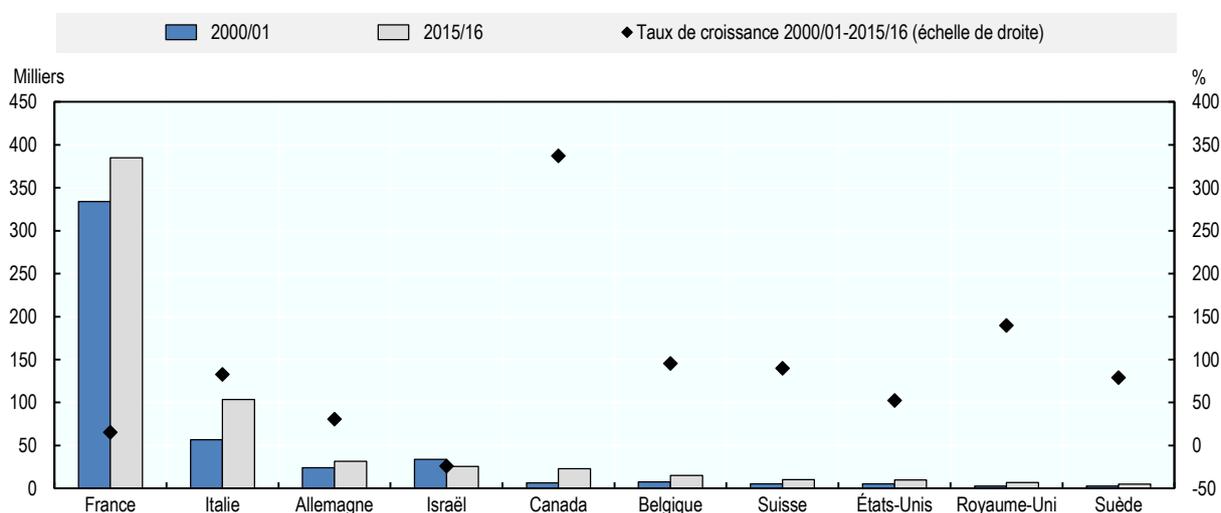
	2015/16			2000/01		
	Total (milliers)	% de tous les émigrés tunisiens	% récents (≤5 ans)	Total (milliers)	% de tous les émigrés tunisiens	% récents (≤5 ans)
France	384 900	61.1	8.2	333 900	68.8	2.6
Italie	103 600	16.4	8.1	56 600	11.7	16.5
Allemagne	31 600	5.0		24 200	5.0	0.0
Israël	25 700	4.1	2.8	33 800	7.0	0.0
Canada	22 900	3.6		5 200	1.1	25.2
Belgique	15 100	2.4	8.4	7 700	1.6	20.1
Suisse	10 300	1.6	49.5	5 400	1.1	27.4
États-Unis	10 000	1.6	20.7	6 500	1.3	33.9
Royaume-Uni	7 100	1.1	38.7	2 900	0.6	0.0
Suède	5 000	0.8	27.6	2 800	0.6	19.3
Total OCDE	630 100		10.3	485 500		6.3

Note : En 2000/01, l'information sur les émigrés récents est indisponible pour Israël, l'Allemagne et le Royaume-Uni. En 2015/16, l'information sur les émigrés récents est indisponible pour l'Allemagne.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Graphique 1.7. Principaux pays de destination des émigrés tunisiens dans la zone OCDE, 2000/01 et 2015/16

Population émigrée tunisienne âgée de 15 ans et plus (échelle de gauche) et évolution sur la période 2000/01-2015/16 (échelle de droite)



Source: Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

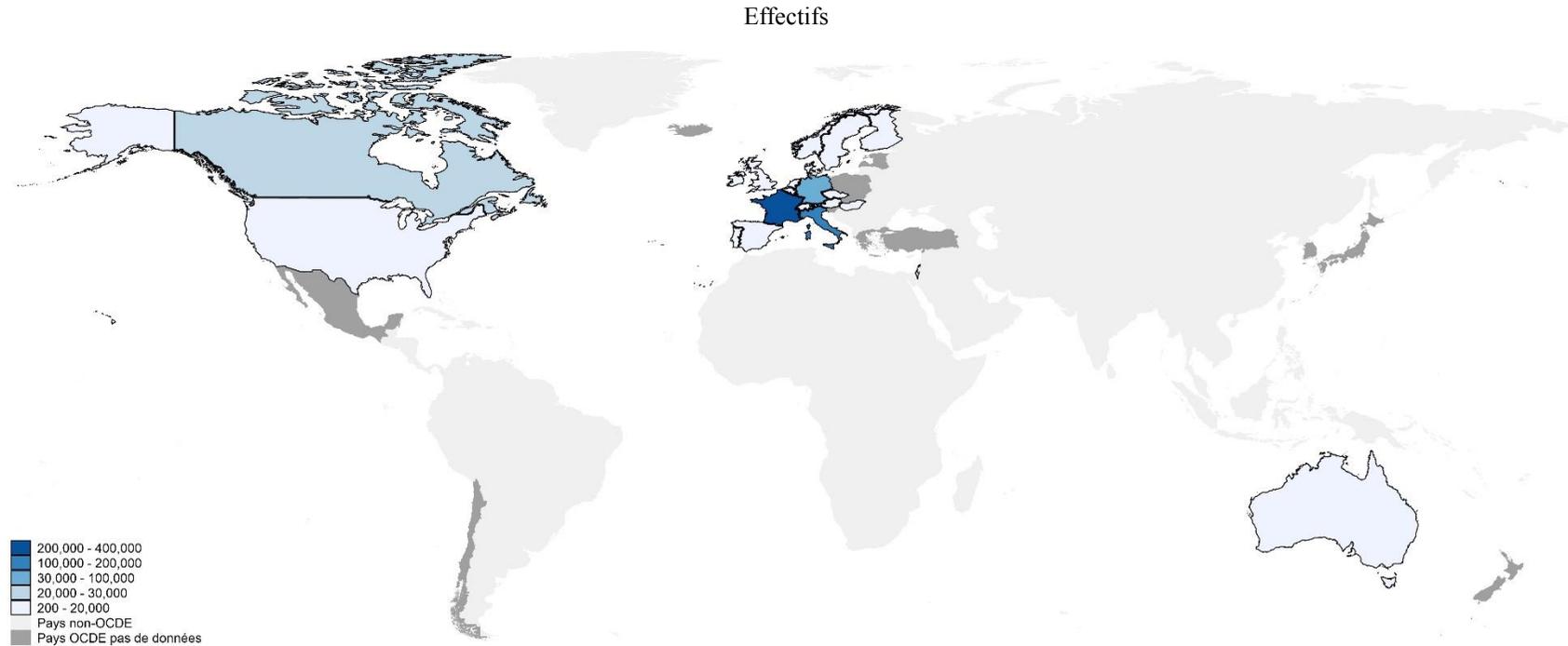
Le Graphique 1.7 décrit l'évolution du nombre d'émigrés tunisiens dans les principaux pays de destination entre 2000/01 et 2015/16. L'effectif d'émigrés tunisiens a considérablement augmenté en termes relatifs dans la plupart de ces pays destination pendant cette période, notamment en Italie, au Canada, en

Belgique et au Royaume Uni, où la population tunisienne émigrée a plus que doublé pendant cette période. Ces augmentations relatives importantes coïncidaient avec des augmentations absolues limitées en Belgique (+ 7 400) et au Royaume Uni (+ 4 100). La croissance absolue était plus importante en France (+ 51 500), en Italie (+ 47 000) et au Canada (+ 18 000). Parmi les pays qui accueillaient moins de 10 000 émigrés tunisiens en 2000/01, le Canada a connu l'augmentation la plus forte de sa diaspora tunisienne ces dernières années. La France accueillait déjà 334 000 émigrés tunisiens en 2000/01 (ce qui représentait alors 69 % du total OCDE), la hausse observée correspond donc à une augmentation de 15 %. Seul Israël a connu une diminution du nombre d'émigrés tunisiens (de 8 000), reflétant le fait que l'émigration vers Israël a surtout consisté en une vague importante il y a plusieurs décennies (voir l'Encadré 1.2).

La forte augmentation du nombre d'émigrés tunisiens en Italie est liée à plusieurs facteurs. Outre la relative proximité géographique, un grand nombre d'émigrés a pu au fil des années entrer en Italie et trouver du travail, avec ou sans autorisation légale (OCDE, 2006_[10]). Sur les 58 000 ressortissants tunisiens travaillant en Italie en 2008, 48 % travaillaient dans l'industrie, 37 % dans les services et 13 % dans l'agriculture (CENSIS, 2008_[11]). Le nombre de ressortissants tunisiens travaillant à leur compte est passé de 6 500 en 2007 à 11 500 en 2011, et un grand nombre d'entre eux avaient une activité de bâtiment (CENSIS, 2007_[12]; CENSIS, 2011_[13]). La situation sur le marché du travail des émigrés tunisiens, y compris en Italie, est abordée en détail au chapitre 4 de cette étude. Au fil des années, les décideurs italiens ont procédé à une série de régularisations, qui ont également bénéficié à un grand nombre d'émigrés tunisiens (OCDE, 2006_[10]).

En 2000/01, les pays européens de l'OCDE accueillaient déjà l'immense majorité (90 %) des émigrés tunisiens, d'après les données DIOC. Alors que le nombre total des émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE hors Europe a augmenté de 13 000 (27 %) entre 2000/01 et 2015/16, il a aussi augmenté (de 132 000, ou 30 %) dans les pays européens de l'OCDE. En conséquence, la proportion des émigrés tunisiens vivant en Europe a légèrement augmenté pour atteindre 91 % (soit 570 000 personnes) en 2015/16. Cette évolution n'a toutefois pas modifié l'importance des dix principaux pays de destination : ensemble, ils accueillaient 98 % de tous les émigrés tunisiens dans l'OCDE en 2000/01 contre 97 % en 2010/11 et 98 % en 2015/16. Malgré la forte croissance relative de la diaspora tunisienne dans les pays nord-américains, l'augmentation absolue en France et en Italie a conduit à la poursuite de la concentration européenne de cette population (voir le Graphique 1.7). Un autre facteur a été la diminution enregistrée en Israël, qui est le pays de l'OCDE non européen comptant la plus grande communauté tunisienne. La croissance de la population d'émigrés tunisiens des pays non-européens est plus marquée si l'on exclut la baisse enregistrée en Israël : partant de seulement 12 000 en 2000/01, cette population a augmenté de plus de 165 % (20 000 personnes). L'importance de l'Europe en général et de la France, l'Italie et l'Allemagne en particulier en tant que destinations des émigrés tunisiens est évidente dans le Graphique 1.8, qui montre une forte concentration géographique de cette population.

Graphique 1.8. Distribution géographique des émigrés tunisiens, 2015/16



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

L'augmentation rapide du nombre d'émigrés tunisiens se traduit logiquement aussi par une proportion élevée d'émigrés récents (c'est-à-dire arrivés depuis moins de cinq ans), comme le montre le Tableau 1.1. Au Canada et au Royaume Uni, près d'un tiers d'émigrés tunisiens étaient récemment arrivés en 2015/16 alors que cette part était de 21 % aux États-Unis et de près de 50 % en Suisse. Ces proportions témoignent d'une nouvelle dynamique de l'émigration tunisienne vers ces pays où il y avait beaucoup moins d'émigrés tunisiens en 2000/01. Dans le cas de l'Italie, qui a connu une très forte augmentation de sa diaspora tunisienne, la part des émigrés récents en 2015/16 était toutefois plus faible qu'en 2000/01, ce qui reflète la temporalité spécifique des flux dans ce pays, discutée plus en détail dans le chapitre 2 : les flux de Tunisiens à destination de l'Italie ont été très importants dans les années 2000, avant de diminuer fortement depuis 2009.

Dans certains pays de destination, le nombre d'émigrés tunisiens était suffisamment élevé pour constituer une part importante de la population totale née à l'étranger. En France, plus de 5 % de la population née à l'étranger en 2015/16 était née en Tunisie. En Italie, les émigrés tunisiens représentaient 2 % de la population née à l'étranger alors que leur part était de près de 2 % en Israël. Dans tous les autres pays de destination, les émigrés tunisiens ne représentaient pas plus de 1 % de la population née à l'étranger. Lorsque suffisamment d'émigrés en provenance d'un même pays arrivent régulièrement, une communauté peut se former et commencer à jouer un rôle économique et social. Ces communautés aident les émigrés en fournissant des biens et des services connus dans le pays d'origine, mais elles peuvent ralentir l'acquisition de la langue du pays d'accueil et, de manière plus générale, l'intégration. Le chapitre 3 se penche sur les liens sociaux des émigrés tunisiens en tant qu'indicateur de leur intégration, tandis que le chapitre 4 évalue leurs résultats sur le plan de l'emploi.

Encadré 1.2. L'émigration de la Tunisie vers Israël

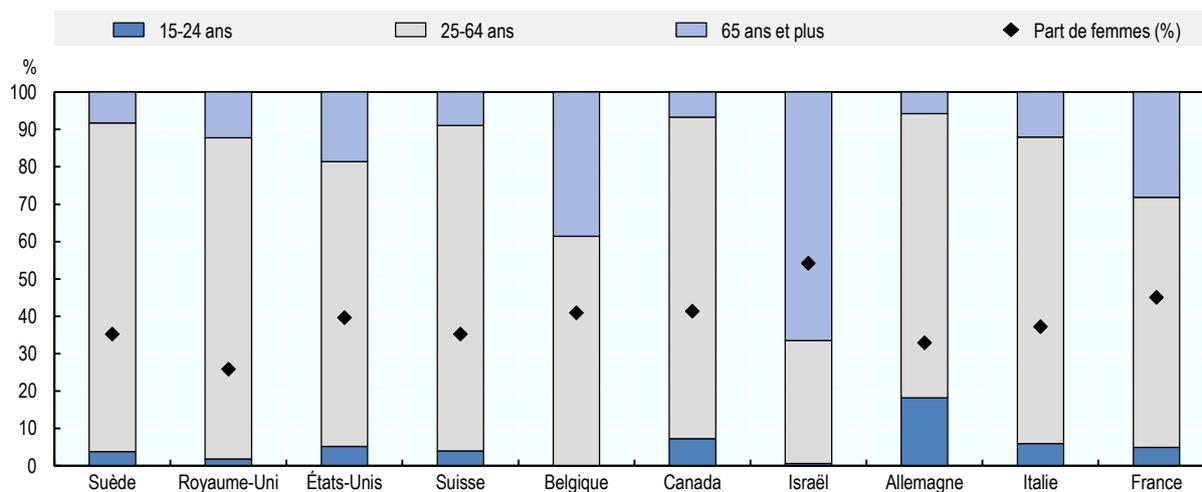
Alors que 105 000 Juifs vivaient en Tunisie à la fin de la Seconde Guerre mondiale, plus de 30 000 d'entre eux avaient émigré en Israël entre 1949 et 1967, d'après Petrucci et Fois (2016_[14]). L'immigration vers Israël des Juifs et de leur famille avait été encouragée par la « Loi du retour », qui leur donnait droit à la nationalité israélienne à leur arrivée (OCDE, 2011_[15]). Les sources citées par Petrucci et Fois (2016_[14]) indiquent trois vagues d'émigration de Juifs tunisiens vers Israël. La première s'est déroulée entre 1949 et 1951 et a compté plus de 10 000 émigrés, principalement composée des plus religieux et des classes populaires des grandes villes. Après une diminution pendant quelques années, la deuxième vague, entre 1954 et 1956, a vu 15 000 départs. Ces émigrés étaient plus hétérogènes que ceux de la première vague, avec des départs des zones moins urbanisées du sud du pays et des profils socio-économiques plus diversifiés comprenant des commerçants, des artisans et d'autres membres des classes moyennes. La dernière grande vague d'émigration vers Israël a commencé en 1967 avec près de 8 000 départs. En plus de ces flux vers Israël, plus de 30 000 Juifs tunisiens sont partis entre 1952 et 1967 vers d'autres destinations, notamment la France, l'Italie, le Canada et les États-Unis (Petrucci and Fois, 2016_[14]).

Qui vit où ?

Différences entre pays de destination

Il existe des différences notables entre les principaux pays de destination concernant la répartition des émigrés tunisiens par âge et par sexe (voir le Graphique 1.9 et le Tableau d'annexe 1.B.4). Avec 54 %, la proportion des femmes en 2015/16 était la plus élevée en Israël, ce qui s'explique par l'ancienneté des flux vers ce pays et par conséquent la moyenne d'âge élevée de cette diaspora (voir Encadré 1.2). La part des femmes n'a dépassé 40 % que dans trois autres pays parmi les dix premiers pays : la France (45 %), le Canada (41 %) et la Belgique (41 %). Dans la plupart des autres pays de destination, les femmes représentaient entre 35 % et 39 % de tous les émigrés nés en Tunisie, à l'exception du Royaume Uni (26 %).

Graphique 1.9. Distribution des émigrés tunisiens dans les principaux pays de destination par sexe et âge, 2015/16



Note : Les données correspondent à celles présentées dans le Tableau d'annexe 1.B.4.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

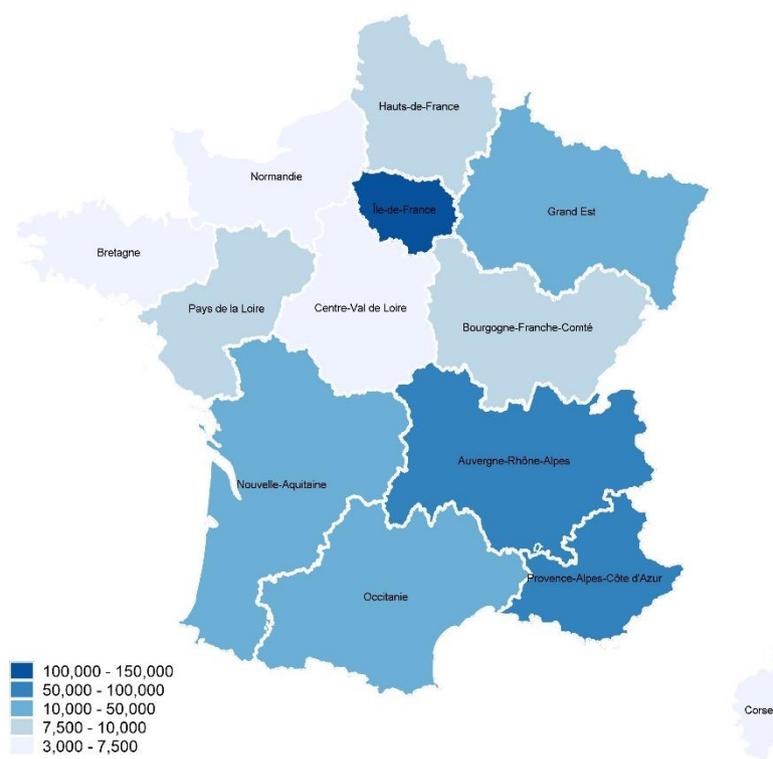
Les émigrés tunisiens âgés de 15 à 24 ans représentaient 10 % ou moins de la population d'émigrés tunisiens dans tous la plupart principaux pays de destination (voir le Graphique 1.9 et le Tableau d'annexe 1.B.4). Ce groupe était légèrement plus important en Allemagne, où ils représentaient 18 % des émigrés tunisiens. En revanche, ce groupe représentait seulement 4 % de la population émigrée en Suisse et en Suède. En Israël, quasiment aucun des émigrés tunisiens ne faisait partie de cette tranche d'âge ; au contraire, la proportion des plus de 65 ans était de 67 %. La tranche d'âge des plus de 65 ans était également assez importante en France (28 %), aux États-Unis (19 %), et en Italie (12 %). Les émigrés tunisiens en âge de travailler (15 à 64 ans) constituaient l'essentiel de la communauté en Suisse (87 %), aux Pays Bas (91 %) et au Royaume-Uni (86 %). Le Tableau d'annexe 1.B.4 présente les effectifs détaillés par tranche d'âge et révèle que les enfants (âgés de moins de 15 ans) sont relativement nombreux au Canada et en Allemagne.

Répartition géographique des émigrés tunisiens au sein des principaux pays de destination

Des sources de données nationales permettent d'étudier la localisation des émigrés tunisiens dans les trois principaux pays de destination et de cartographier leur répartition régionale. Il s'agit du Recensement de la population de 2014 en France, de l'Enquête des forces du travail (*Rilevazione sulle Forze di Lavoro*) de 2015-16 en Italie, et du registre des étrangers (*Ausländerzentralregisters*) de 2016 en Allemagne. Les données des recensements de 2011 au niveau régional fournies par Eurostat permettent une comparaison avec la distribution géographique de la population générale et la population née à l'étranger.

Graphique 1.10. Distribution régionale des émigrés tunisiens en France, 2015

Effectifs par région de résidence en France métropolitaine



Note : Nouvelles régions de 2016 (NUTS 2).

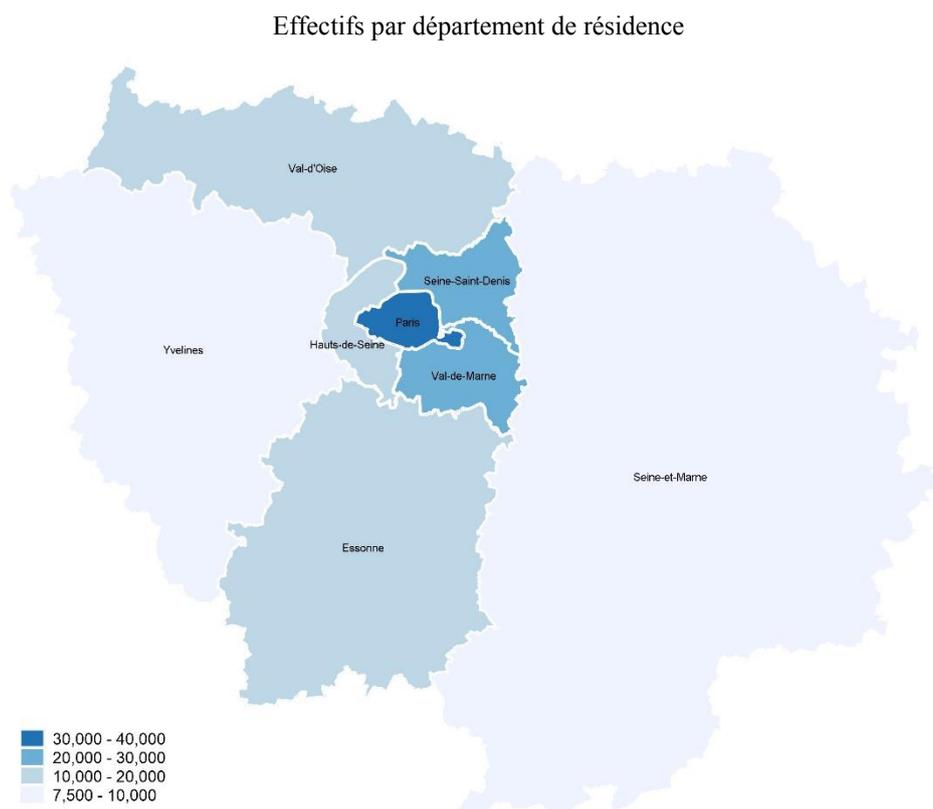
Source : Recensement de la population 2014.

Les émigrés tunisiens en France se concentrent dans trois régions, qui accueillent à elles seules les trois quarts de cette population (voir Graphique 1.10). La région Île de-France abrite plus de 145 000 émigrés tunisiens, soit 37 % des émigrés tunisiens en France. Un quart des émigrés tunisiens en France habite la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit presque 100 000 personnes (25 % du total des émigrés tunisiens). La région Auvergne-Rhône-Alpes accueille plus de 50 000 émigrés tunisiens (13 %). En comparaison, d'après les données Eurostat, la population générale était moins concentrée dans ces trois régions : 18 % en Île-de-France, 8 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 12 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Les émigrés sont même légèrement plus concentrés dans ces trois régions que la population née à l'étranger, dont 34 % réside en Île-de-France, 12 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 13 % en Auvergne-Rhône-Alpes. En revanche, il y a très peu d'émigrés tunisiens en Normandie (moins de 2 % du total, alors que cette région abrite 5 % de la population totale).

L'Île-de-France à elle seule compte 145 000 émigrés tunisiens, soit 40 % de plus que l'Italie, deuxième pays de destination de la diaspora tunisienne. Au sein de cette région, les émigrés tunisiens sont concentrés dans les départements de Paris, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis (voir le Graphique 1.11). La ville de Paris accueille près de 40 000 émigrés tunisiens, soit plus d'un quart de la

population d'Île-de-France née en Tunisie et 10 % des émigrés tunisiens résidant en France. Les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne abritent respectivement 29 000 et 20 000 émigrés tunisiens, soit 20 % et 14 % du total de l'Île-de-France.

Graphique 1.11. Distribution départementale des émigrés tunisiens en Île-de-France, 2015



Note : Régions NUTS 3.

Source : Recensement de la population 2014.

Les données de l'Enquête des forces du travail en Italie permettent d'étudier la distribution régionale des émigrés tunisiens résidant dans ce pays (voir Graphique 1.12). Ces données montrent que les émigrés tunisiens se concentrent particulièrement dans les régions d'Émilie-Romagne (21 % des émigrés tunisiens résidant en Italie) et de Lombardie (15 %) au Nord du pays. Plus de 10 % des émigrés tunisiens en Italie se trouvent aussi en Sicile (13 %) et dans le Latium (11 %). Cette distribution géographique diffère de celles de la population générale de l'Italie et de la population née à l'étranger. Les émigrés tunisiens sont plus concentrés dans la région d'Émilie-Romagne, qui accueille 7 % de la population générale et 10 % de tous les émigrés. La part des émigrés tunisiens est aussi plus élevée en Sicile, qui représente 8 % de la population générale et seulement 5 % des émigrés. Alors que la Lombardie est la deuxième région de résidence des émigrés tunisiens en Italie, ils y sont moins concentrés que les émigrés en général, puisque 21 % habitent cette région.

Graphique 1.12. Distribution régionale des émigrés tunisiens en Italie, 2016

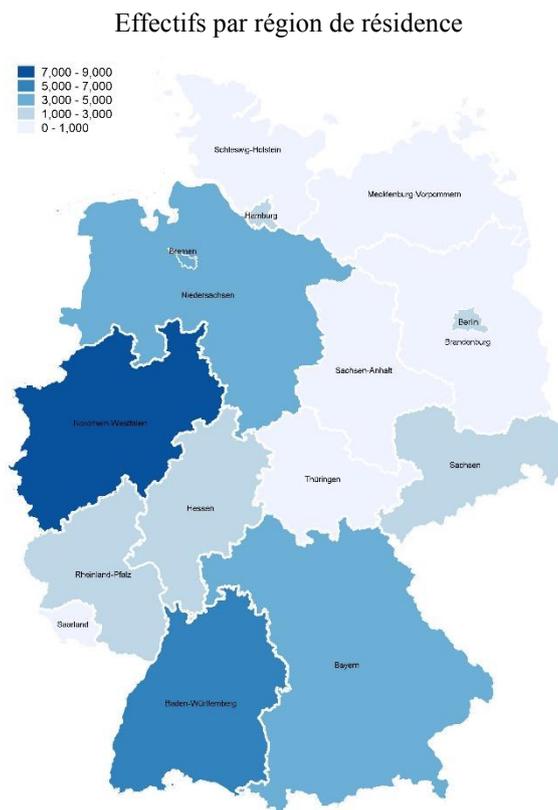
Effectifs par région de résidence



Note : Régions NUTS 2.

Source : Rilevazione sulle Forze di Lavoro, 2016.

Le registre des étrangers en Allemagne permet aussi d'étudier la distribution régionale des émigrés tunisiens installés dans ce pays (voir Graphique 1.13). Un quart des émigrés tunisiens se trouvent en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, alors que le Bade-Wurtemberg et la Bavière accueillent respectivement 17 % et 15 %, de la population tunisienne en Allemagne. Cette distribution régionale reflète largement les distributions de la population générale et la population des émigrés résidant en Allemagne. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie contient 22 % de la population totale et 25 % des émigrés, soit des proportions similaires à la part des émigrés tunisiens. Les émigrés tunisiens et les émigrés en général (16 %) sont légèrement plus concentrés dans le Bade-Wurtemberg que la population générale (13 %), alors que la part des émigrés tunisiens en Bavière est presque égale à celles de la population totale et les émigrés en général (16 % dans les deux cas).

Graphique 1.13. Distribution régionale des émigrés tunisiens en Allemagne, 2016

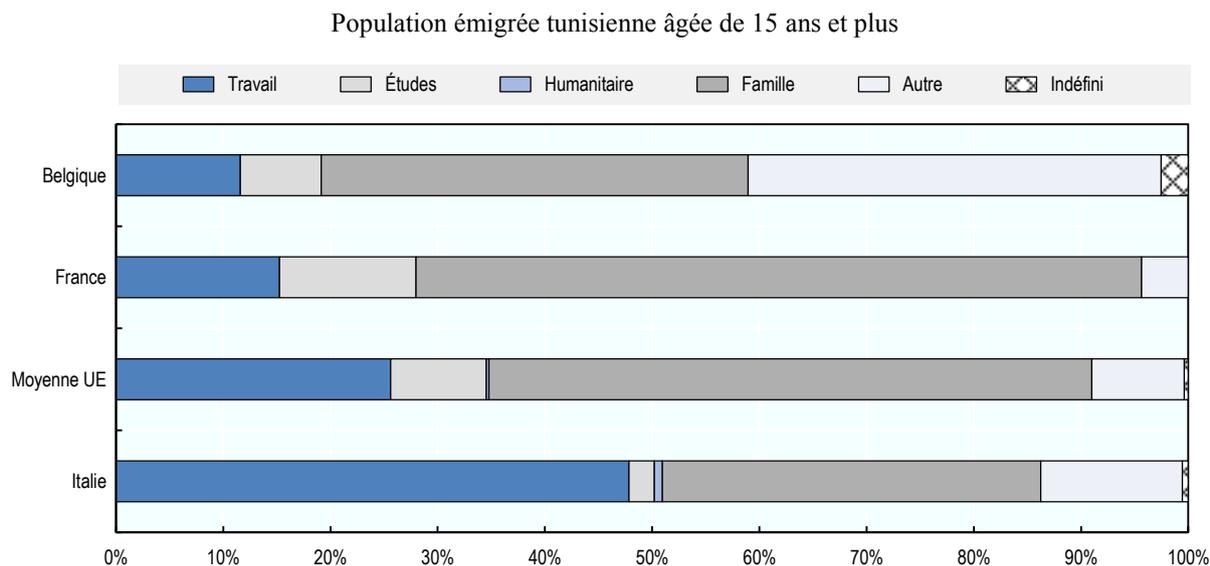
Note : Régions NUTS 1.

Source : Ausländerzentralregisters, 2017

Des motifs d'émigration variés

Des raisons familiales ou professionnelles pour la plupart des émigrés tunisiens

S'agissant des émigrés tunisiens dans l'Union européenne (hors Danemark, Allemagne, Irlande et Pays-Bas), le motif du départ peut être déterminé à partir du module ad hoc 2014 de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne (voir l'Annexe 1.A). Le Graphique 1.14 montre le principal motif de migration donné par les émigrés tunisiens dans les pays de destination européens et dans l'ensemble de l'Union européenne. Ces raisons déclarées ne correspondent pas nécessairement aux types de permis de séjour détenus par les émigrés tunisiens à leur arrivée et incluent également les réponses de ceux ayant immigré de manière irrégulière. Il convient aussi de garder à l'esprit que ces réponses reflètent seulement les motifs de émigrés tunisiens qui résidaient encore dans leur pays de destination en 2014. Les informations disponibles sur les flux migratoires vers les principaux pays de destination sont présentées au chapitre 2.

Graphique 1.14. Émigrés tunisiens par raison déclarée de la migration, 2014

Note : Les chiffres sont basés sur la raison principale de la dernière migration avancée par les personnes nées en Tunisie enquêtées dans les pays de destination respectifs. Cette information n'est pas disponible pour le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Allemagne qui ne sont donc pas inclus dans la moyenne UE. Les données pour l'Autriche, le Royaume-Uni et la Suède sont comprises dans la moyenne UE. La catégorie « famille » comprend les familles accompagnant les travailleurs, les familles migrant dans le cadre du regroupement familial et les migrations pour création d'une famille.

Source : Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrants et des personnes nées de parents immigrants sur le marché du travail.

Les raisons familiales ont été les plus fréquemment invoquées, par 56 % des émigrés tunisiens dans l'Union européenne et par 68 % de ceux vivant en France (voir Graphique 1.14). Le travail a été la deuxième raison la plus fréquente, concernant 26 % des émigrés tunisiens de l'Union européenne. L'Italie compte une proportion élevée de personnes déclarant avoir émigré pour raisons professionnelles (48 %), contre seulement 15 % en France et 12 % en Belgique. Cela traduit probablement le fait que l'émigration tunisienne vers l'Italie est un phénomène plus récent que vers la France et la Belgique : l'emploi est peut-être le motif initial prédominant mais les raisons familiales deviennent plus fréquentes à mesure que les premiers émigrés font venir leur famille ou fondent une famille avec un conjoint de leur pays d'origine.

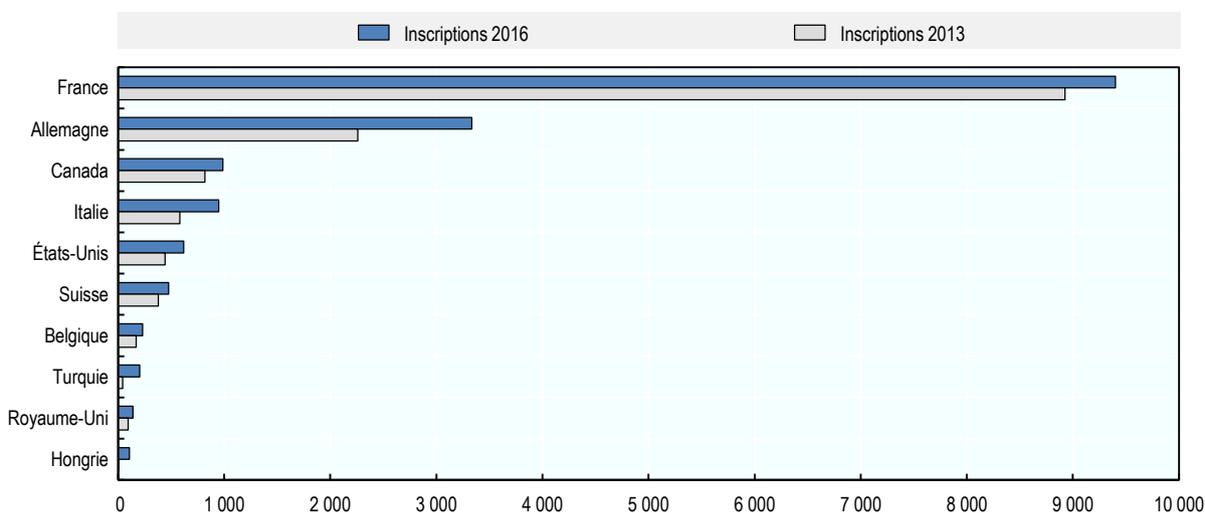
À elles deux, les raisons familiales et professionnelles concernent 80 % des émigrés tunisiens de l'Union européenne (voir Graphique 1.14). Les autres raisons, y compris les motivations non connues, ne représentent donc qu'un faible pourcentage. Pour une proportion non négligeable d'émigrés tunisiens en France et en Belgique (respectivement 13 % et 8 %), les études ont été le principal motif d'émigration. Ce motif représente globalement presque 9 % des émigrés tunisiens dans l'UE.

De plus en plus d'étudiants tunisiens font des études supérieures dans les pays de l'OCDE

Le nombre total d'étudiants en mobilité internationale originaires de la Tunisie était proche de 17 000 en 2016, comme le montre le Graphique 1.15. Cela représentait un peu plus de 5 % de l'ensemble des étudiants tunisiens (inscrits en Tunisie ou à l'étranger), une proportion sensiblement supérieure à celle observée pour les autres pays d'Afrique du Nord. L'effectif d'étudiants tunisiens a augmenté de 20 % depuis 2013, quand il s'élevait à 13 000. Avec plus de 9 000 étudiants en 2016, c'est la France qui accueille, et de loin, le plus grand groupe d'étudiants en mobilité internationale de la Tunisie. Viennent ensuite l'Allemagne avec 3 300 étudiants et l'Italie et le Canada avec plus de 900 étudiants chacun. Les mêmes données relatives aux années précédentes permettent de constater que le nombre d'étudiants en mobilité internationale en provenance de Tunisie a été stable sur la période 2013-16 en France mais a augmenté en Italie (de 63 %), en Allemagne (de 48 %), au Canada (de 21 %) et aux États-Unis (de 40 %). Au total, le nombre d'étudiants tunisiens en mobilité internationale a augmenté de 20 % entre 2013 et 2016, une hausse plus élevée que celle observée dans les pays voisins.

Graphique 1.15. Principaux pays de destination des étudiants en mobilité internationale originaires de la Tunisie, 2016

Ressortissants tunisiens inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur qui ne détiennent pas la nationalité du pays de destination



Note : Dans le cas des États-Unis, les données font référence aux étudiants qui ont leur résidence habituelle hors des États-Unis (non-résidents).

Source : UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE), Statistiques de l'OCDE sur l'éducation, <http://dx.doi.org/10.1787/edu-data-fr>.

La majorité des émigrés tunisiens ont la nationalité de leur pays d'accueil

L'acquisition de la nationalité du pays d'accueil est souvent perçue comme un passeport pour une meilleure intégration des immigrés (OCDE, 2011_[16]). La naturalisation permet en effet une meilleure intégration sur le marché du travail (voir chapitre 4) mais aussi et surtout une meilleure intégration dans la société. Elle permet notamment l'accès à certains droits, dont le droit de vote et facilite certaines dimensions de l'intégration, comme l'accès au logement (OCDE, 2011_[16]). Toutefois, obtenir la nationalité du pays d'accueil nécessite certains prérequis, comme une durée de séjour minimale. Ces critères d'accession à la citoyenneté varient considérablement d'un pays à l'autre. En France par exemple, des tests de citoyenneté attestent de la connaissance minimale de la langue française par les immigrés candidats à l'acquisition de la nationalité ou encore de son histoire et de ses institutions.

Dans les données disponibles sur les émigrés tunisiens exploitées dans ce chapitre, la nationalité tunisienne n'est enregistrée que lorsqu'un émigré n'a pas la nationalité du pays d'accueil ou – dans le cas de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne – celle d'un autre pays de l'UE (voir l'Annexe 1.A). Le nombre total de citoyens tunisiens résidant en dehors de la Tunisie ne peut donc pas être établi mais des indications peuvent être obtenues sur la nationalité de ceux qui sont nés en Tunisie. De plus, il n'est pas possible d'établir avec précision le nombre d'émigrés tunisiens résidant dans les pays de l'OCDE qui possèdent une double nationalité.

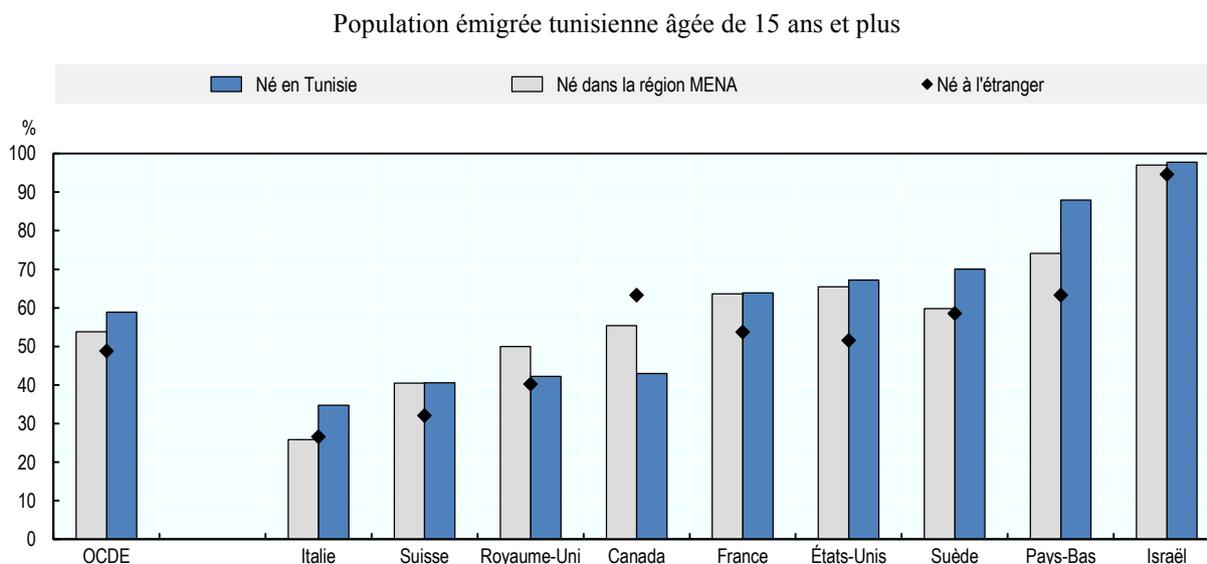
D'après les données DIOC de 2015/16, environ 342 000 personnes nées en Tunisie (soit 54 % de tous les émigrés tunisiens âgés de 15 ans et plus) avaient la nationalité de leur pays de résidence. Cette proportion est relativement élevée par rapport à l'ensemble des émigrés dans les pays de l'OCDE, qui ne sont que 51 % à avoir la nationalité de leur pays d'accueil. Pour 270 000 émigrés tunisiens (43 %), il est en revanche établi qu'ils ne possédaient pas la nationalité de leur pays d'accueil en 2015/16. Pour 18 000 émigrés tunisiens (3 %), on ignore s'ils possèdent ou non la nationalité de leur pays d'accueil. Cela comprend notamment les émigrés tunisiens vivant en Belgique et en Autriche.

Il est fort probable que la quasi-totalité des émigrés tunisiens n'ayant pas la nationalité de leur pays d'accueil détiennent uniquement la nationalité tunisienne. Des informations complémentaires apportées par la base de données DIOC permettent de vérifier cette hypothèse pour quatre pays (France, Italie, Suède et Suisse), qui accueillait au total 504 000 émigrés tunisiens en 2015/16 : 58 % des émigrés tunisiens vivant dans ces pays avaient la nationalité de leur pays d'accueil, 28 % semblaient avoir uniquement la nationalité tunisienne et seulement 1 % ont pu être identifiés comme n'ayant ni la nationalité tunisienne, ni celle du pays d'accueil.

Une proportion variable d'émigrés tunisiens ont la nationalité de leur pays d'accueil

Dans les pays de l'OCDE, la proportion d'émigrés tunisiens qui possédaient la nationalité de leur pays de destination en 2015/16 était très variable (voir Graphique 1.16). La part d'émigrés tunisiens ayant la nationalité israélienne est par exemple très élevée – la quasi-totalité des émigrés ont la nationalité de ce pays – tandis qu'elle est particulièrement faible en Italie, où seuls un tiers d'entre eux ont la nationalité italienne. Dans la plupart des principaux pays de destination, une nette majorité d'émigrés tunisiens ont acquis la nationalité du pays d'accueil et les émigrés tunisiens acquièrent la nationalité de ce pays dans une proportion similaire à celle des autres émigrés. C'est notamment le cas en France où 64 % des émigrés tunisiens détiennent la nationalité française. L'une des raisons expliquant la faible proportion d'émigrés tunisiens naturalisés en Italie est la part élevée d'émigrés récents parmi les émigrés tunisiens dans ce pays (voir Tableau 1.1). De ce fait, nombre d'entre eux ne sont par exemple pas encore éligibles à la naturalisation. Cependant, la proportion d'émigrés ayant acquis la nationalité italienne est faible pour l'ensemble des émigrés.

Graphique 1.16. Proportion des émigrés tunisiens détenant la nationalité du pays d'accueil, 2015/16



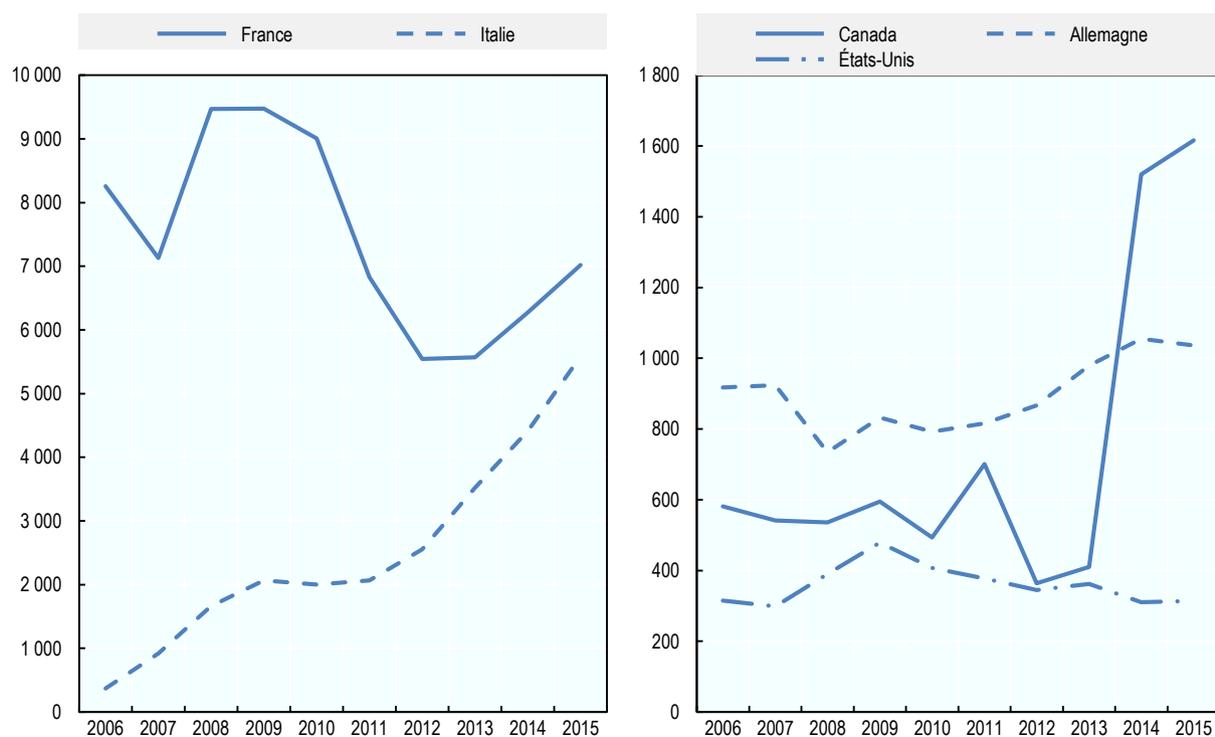
Note : La moyenne OCDE est calculée à la base de tous les pays avec des données disponibles. Les données de l'Allemagne ne sont pas disponibles.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Le Graphique 1.17 montre toutefois que le nombre annuel d'acquisitions de la nationalité italienne de citoyens tunisiens augmente rapidement. Le nombre annuel d'acquisitions de la nationalité italienne d'émigrés tunisiens est passé de 370 en 2006 à 5 600 en 2015 avec une forte augmentation entre 2011 et 2015. À un niveau nettement moindre, le nombre d'acquisitions de la nationalité de

citoyens tunisiens a augmenté au Canada, passant de 400 en 2012 à 1 600 en 2015. En revanche, les acquisitions de la nationalité de ressortissants tunisiens en France ont sensiblement diminué sur cette période, passant de 9 500 en 2008 à 7 000 en 2015 (voir le Tableau d'annexe 1.B.5 pour les chiffres de tous les principaux pays de destination à l'exception d'Israël). Dans les autres principaux pays de destination, les chiffres correspondants sont restés essentiellement stables pendant cette période.

Graphique 1.17. Acquisitions de la nationalité du pays de résidence de ressortissants tunisiens dans quelques pays de l'OCDE, 2006-15



Note : Les données pour chaque pays de destination sauf Israël sont aussi présentées dans le Tableau d'annexe 1.B.5.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

L'acquisition de la nationalité du pays de destination varie selon l'âge

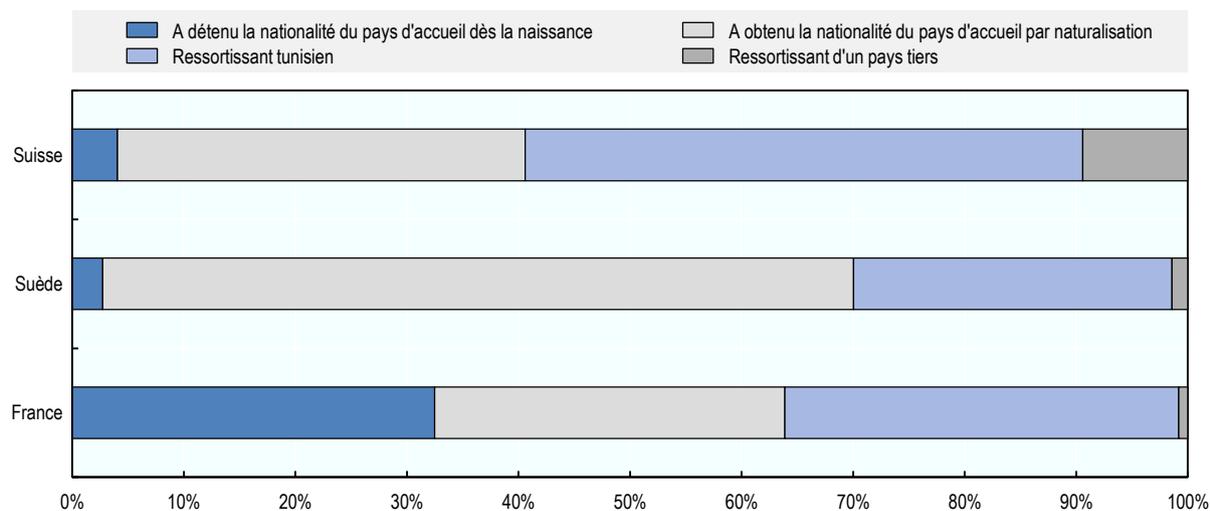
Cette section explore en quoi les émigrés tunisiens ayant la nationalité de leur pays d'accueil diffèrent de ceux qui ne l'ont pas. Des informations issues des données DIOC, bien qu'uniquement disponibles pour trois des principaux pays de destination, donnent plus de détails sur la nationalité des émigrés tunisiens en 2015/16 (voir Graphique 1.18). Parmi les émigrés tunisiens en France, 33 % ont obtenu la nationalité française lors de leur naissance en Tunisie : il est probable que leurs parents étaient des citoyens français, avec ou sans origine tunisienne. De fait, une part importante des émigrés originaires des anciens protectorats et

colonies françaises en Afrique du Nord ont acquis leur nationalité du pays d'accueil à la naissance, comme c'est le cas pour les Algériens nés en Algérie avant 1962 (Weil, 2003_[17]). La part correspondante était moins de 5 % en Suisse et en Suède. La majorité (67 %) des émigrés tunisiens en Suède ont obtenu la nationalité par naturalisation. Les citoyens naturalisés représentaient également un tiers environ des émigrés tunisiens en France (31 %) et en Suisse (37 %). Près de 60 % des émigrés tunisiens en Suisse n'avaient pas la nationalité du pays d'accueil, avec 10 % déclarant la nationalité d'un pays tiers.

Enfin, il est possible de ventiler les informations du Graphique 1.18 par groupe d'âge, comme le montre le Graphique d'annexe 1.B.1. Si l'on compare la répartition par âge dans chaque pays, il en ressort pour chaque pays que les ressortissants tunisiens sont généralement les plus jeunes des quatre groupes. Les émigrés tunisiens en France qui avaient déjà la nationalité française à leur naissance sont les plus âgés des quatre groupes – la plupart d'entre eux étaient certainement des citoyens Français ayant immigré à l'époque de l'indépendance de la Tunisie. En France, Suisse et Suède, la plupart des émigrés tunisiens qui obtiennent la nationalité du pays de résidence ont entre 45 et 54 ans. Une partie de ces différences reflètent les facteurs identifiés dans cette section (un âge plus avancé rend l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil plus probable) mais soulignent également les différentes politiques d'acquisition de la nationalité dans les pays de destination ainsi que des différences dans la composition démographique des émigrés tunisiens.

Graphique 1.18. Nationalité des émigrés tunisiens dans quelques pays de l'OCDE, 2015/16

Population émigrée tunisienne âgée de 15 ans et plus



Note : L'information est disponible dans DIOC pour les pays présentés uniquement.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Les enfants d'émigrés tunisiens en Europe sont encore jeunes

Dans le cadre de cette étude, la catégorie des enfants d'émigrés tunisiens comprend les personnes, quel que soit leur âge, qui sont nées en dehors de la Tunisie mais qui ont au moins un parent né en Tunisie. Parmi les sources de données disponibles dans les différents pays, seul un module spécial de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne donne des informations sur le pays de naissance des parents (voir l'Annexe 1.A). D'après ces données, les enfants d'émigrés tunisiens dans les pays de l'UE peuvent être identifiés dans le pays où ils résident. Leur nombre constitue ainsi la limite inférieure du total des enfants d'émigrés tunisiens. En 2014, il atteignait 510 000 personnes âgées de 15 ans et plus.

Parmi les enfants d'émigrés tunisiens de l'Union européenne identifiables, près de 185 000 personnes (soit 36 %) avaient deux parents nés en Tunisie. Pour environ 200 000 personnes (39 %), seul le père était né en Tunisie ; pour 127 000 personnes (25 %), seule la mère y était née. La majorité (55 %) avaient entre 15 et 34 ans, tandis que 40 % avaient entre 35 et 54 ans et seulement 5 % étaient âgés de 55 ans et plus. Les données tirées du module spécial de l'EFT de l'UE n'incluent pas les jeunes âgés de moins de 15 ans. Si on les ajoutait au total, le groupe des moins de 35 ans serait encore plus prépondérant.

L'effectif total et certaines caractéristiques des enfants d'émigrés tunisiens peuvent être établis pour certains pays à partir des sources de données nationales correspondantes. D'après l'Enquête « Trajectoires et Origines », on dénombrait 175 000 enfants d'émigrés tunisiens de 18 à 60 ans en France en 2008, dont la grande majorité (72 %) avait moins de 35 ans. Ils représentaient 4 % de tous les enfants d'émigrés résidant en France. Environ 23 % des enfants d'émigrés tunisiens en France avaient un parent né en Tunisie et un parent né en France, tandis que certains avaient un parent né en Algérie ou au Maroc.

Conclusion

Les émigrés tunisiens représentaient un groupe d'émigrés en expansion dans les pays de l'OCDE en 2015/16. Entre 2000/01 et 2015/16, leur nombre a augmenté de 145 000 pour atteindre 630 000 personnes, ce qui représentait 97 % de tous les émigrés tunisiens résidant dans le monde entier. La majeure partie de cette croissance (plus de 50 000 personnes) a eu lieu entre 2010/11 et 2015/16. La composition de la diaspora tunisienne n'a guère changé au cours des dernières années : la proportion de femmes a légèrement diminué à 43 % et un processus de vieillissement est observé chez les émigrés, mais 76 % d'entre eux sont encore en âge de travailler. Les pays européens de l'OCDE représentaient 91 % de tous les émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE en 2015/16, et 83 % résidaient en France, en Italie ou en Allemagne. La croissance de l'effectif était particulièrement élevée en Italie et au Canada, en grande partie attribuable aux jeunes et aux nouveaux émigrés. La plupart des émigrés tunisiens sont citoyens de leur pays d'accueil et les acquisitions de nationalité en Italie et au Canada ont

récemment fortement augmenté, alors qu'elles ont diminué en France. L'effectif des enfants d'émigrés tunisiens dans les pays de l'UE avoisine les 500 000, et la majorité d'entre eux ont encore moins de 35 ans.

Références

- Arslan, C. et al. (2015), “A New Profile of Migrants in the Aftermath of the Recent Economic Crisis”, *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 160, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jxt2t3nnjr5-en>. [19]
- Bel Haj Zekri (2011), *La gestion concertée de l'émigration entre la Tunisie et l'Union Européenne : limites des expériences en cours et perspectives*. [5]
- Boubakri, H. (2013), “Les migrations en Tunisie après la révolution”, *Confluences Méditerranée*, Vol. 87/4, p. 31, <http://dx.doi.org/10.3917/come.087.0031>. [6]
- Brand, L. (2002), “States and their Expatriates: Explaining the Development of Tunisian and Moroccan Emigration-Related Institutions”, No. 52, University of California, San Diego. [4]
- CENSIS (2011), *Immigration and Foreign Residents in Italy, 2010-2011*. [13]
- CENSIS (2008), *Immigration and Foreign Presence in Italy, 2008-2008*. [11]
- CENSIS (2007), *Immigration and Foreign Presence in Italy, 2006-2007*. [12]
- Mesnard, A. (2004), “Temporary migration and capital market imperfections”, *Oxford Economic Papers*, Vol. 56/2, pp. 242-262, <http://dx.doi.org/10.1093/oep/gpf042>. [2]
- Natter, K. (2015), “Revolution and Political Transition in Tunisia: A Migration Game Changer?”, *Migration Information Source*, <http://www.migrationpolicy.org/article/revolutionandpoliticaltransitiontunisia-migrationgamechanger>. [3]
- OCDE (2015), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264241763-fr>. [9]
- OCDE (2011), *La naturalisation: un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264099623-fr>. [16]
- OCDE (2011), “Les migrations internationales en Israël et leur impact”, in *Perspectives des migrations internationales 2011*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-9-fr. [15]
- OCDE (2008), *A profile of immigrant populations in the 21st century : Data from OECD countries.*, OECD. [18]
- OCDE (2006), “L'incidence économique des migrations”, in *Études économiques de l'OCDE : Italie 2005*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-ita-2005-6-fr. [10]

- Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) (2015), *Répartition de la communauté tunisienne à l'étranger (2012)*, [8]
http://www.ote.nat.tn/fileadmin/user_upload/doc/Repartition_de_la_communaute_tunisienne_a_l_etrangeur_2012.pdf.
- Petrucci, F. and M. Fois (2016), “Attitudes towards Israel in Tunisian political debate: from Bourguiba to the new constitution”, *Journal of North African Studies*, Vol. 21/3, pp. 391-410, <http://dx.doi.org/10.1080/13629387.2016.1152188>. [14]
- Pouessel, S. (2017), “Tunisia and Its Diaspora: Between Protection and Control”, in *Emigration and Diaspora Policies in the Age of Mobility, Global Migration Issues*, Springer International Publishing, Cham, http://dx.doi.org/10.1007/978-3-319-56342-8_13. [1]
- United Nations (2017), *Trends in International Migrant Stock: The 2017 Revision*. [7]
- Weil, P. (2003), “Nationalité : l'originalité française”, *Études*, Vol. Tome 398/3, pp. 321-331, <https://www.cairn.info/revue-etudes-2003-3-page-321.htm> (accessed on 03 October 2018). [17]

Annexe 1.A. Sources de données sur les émigrés tunisiens

Les émigrés étant établis dans une multitude de pays, les analyses comparatives les concernant nécessitent des données portant sur plusieurs pays. Afin de garantir une comparaison valable des émigrés résidant dans les différents pays, les définitions utilisées et les normes de collecte des données ne doivent pas présenter de différence majeure d'un pays à l'autre. Par ailleurs, la taille des échantillons doit être suffisamment importante pour qu'un pays donné soit inclus dans l'étude, même si les émigrés ne représentent bien souvent qu'une toute petite part de la population du pays d'accueil.

Les sources de données souvent uniques auxquelles cette analyse a recours répondent à ces critères. Lorsque la taille de l'échantillon est trop petite, les données de plusieurs pays sont fusionnées afin d'obtenir au moins le contexte général. Chaque source de données peut fournir des informations sur un aspect différent de l'émigration au départ de la Tunisie, comme l'expose ci-après la description associée à chaque source de données portant sur plusieurs pays. Les analyses entre pays sont complétées par des analyses recourant à des groupes de données détaillées portant sur un seul pays. À la fin de chaque chapitre de cette étude, des liens renvoient vers d'autres informations qui n'ont pas été mentionnées dans le chapitre.

Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC), 2000/01, 2005/06, 2010/11 et 2015/16

La Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) couvre les pays de destination de l'OCDE pour lesquels des données ont été collectées à la fois en 2000/01, 2005/06, 2010/11 et en 2015/16. Les principales sources des données DIOC sont les registres administratifs nationaux et les recensements de population. Lors des recensements réalisés en 2000/01, quasiment tous les pays de l'OCDE ont collecté des informations sur le pays d'origine des émigrés, afin qu'il soit possible pour la première fois d'avoir une vision approfondie des effectifs d'émigrés dans les pays de l'OCDE (pour plus d'informations générales sur la base DIOC, voir OCDE (2008^[18]) et Arslan et al. (2015^[19])). Lorsque les recensements n'étaient pas disponibles ou incomplets, ils ont été remplacés par des enquêtes sur la main-d'œuvre. La version 2015/16 est, pour le moment, préliminaire car la collecte de données auprès des pays de l'OCDE n'est pas encore terminée. Néanmoins, la version préliminaire 2015/16 contient déjà les dix premiers pays de destination des émigrés tunisiens recensés en 2010/11.

La base DIOC contient des informations sur les populations âgées de 15 ans et plus provenant de plus de 200 pays d'origine qui résident dans des pays de destination de l'OCDE. Les variables principales sont le pays de résidence, le

pays de naissance, le sexe et le niveau d'études. D'autres variables – âge, durée du séjour, participation au marché du travail et profession – peuvent être croisées avec les variables principales mais pas toujours entre elles. Les données portant sur l'emploi et la profession sont généralement disponibles pour la population âgée de plus de 15 ans. Dans certaines parties, l'étude se penche sur les personnes en âge de travailler, à savoir ayant entre 15 et 64 ans.

Les informations sur la nationalité sont obtenues par deux variables. L'une indique si la personne est un ressortissant du pays de résidence ou un étranger ; cette variable existe pour la plupart des pays de l'OCDE, sauf notamment pour Israël et la Suisse. La seconde donne des informations plus détaillées mais n'est disponible que pour quelques pays de l'OCDE, notamment la France. La double nationalité n'est pas enregistrée.

Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, 2000-16

Reposant en grande partie sur les contributions individuelles des correspondants nationaux (le Groupe d'experts de l'OCDE sur les migrations), cette base de données couvre les flux annuels de migration légale. Le réseau de correspondants couvre la plupart des pays de l'OCDE ainsi que les pays baltes, la Bulgarie et la Roumanie. Les données n'ont pas nécessairement été harmonisées au niveau international et doivent par conséquent être interprétées avec prudence. Par exemple, les flux vers les États-Unis incluent uniquement les migrants permanents, alors que d'autres pays incluent aussi les migrants temporaires tels que les travailleurs saisonniers ou les étudiants. Par ailleurs, les critères d'enregistrement des populations et les conditions d'obtention d'une carte de séjour varient selon les pays, ce qui a d'importantes répercussions sur les mesures obtenues.

Programme international de l'OCDE pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC)

Le PIAAC est une étude portant sur les adultes en âge de travailler (16 à 65 ans) qui a pour ambition d'évaluer leurs compétences selon un cadre permettant des comparaisons internationales. Les tests évaluent en particulier les compétences nécessaires pour participer de manière efficace à la société et remplir ses fonctions au travail. Les compétences testées comprennent la lecture, l'écriture, le calcul et la capacité à résoudre des problèmes dans un environnement à forte composante technologique. En complément, un questionnaire porte sur la manière dont les adultes utilisent leurs compétences à la maison et au travail. En 2011/12, l'enquête a été menée simultanément dans 24 pays, dont la plupart sont membres de l'OCDE. En Belgique, seule la Flandre est couverte, et au Royaume-Uni, uniquement l'Angleterre et l'Irlande du Nord. Sa mise en œuvre a été confiée à sept instituts de recherche et les échantillons comptaient 5 000 personnes dans la plupart des pays participants.

Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne (EFT UE)

Afin de produire l'Enquête annuelle sur les forces de travail dans l'Union européenne (EFT UE), Eurostat rassemble les données recueillies auprès des

ménages dans les 28 États membres de l'Union européenne, les trois pays de l'AELE (Norvège, Suisse et Islande) ainsi que la Turquie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Les données de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne couvrent notamment la participation au marché du travail, l'âge, le sexe, la profession et le niveau d'études des individus âgés de 15 ans et plus. Pour les immigrés, la durée de séjour écoulée est enregistrée en nombre d'années passées dans le pays de résidence actuelle. Les informations sur la nationalité issues de ces données permettent d'identifier les ressortissants tunisiens qui ne sont pas nés en Tunisie. La double nationalité n'est pas enregistrée et la nationalité d'un pays de l'Union européenne est enregistrée autant que possible.

Par deux fois (2008 et 2014), l'Enquête sur les forces de travail a été complétée par un module ad hoc (MAH) qui surreprésentait les immigrés dans l'échantillon et introduisait quelques questions supplémentaires visant spécialement à explorer la situation des immigrés et de leur famille. À partir de ces données, les informations sur la catégorie des immigrés sont disponibles (immigration pour raisons professionnelles, rapprochement familial, étudiant international, immigré humanitaire) et peuvent être croisées avec plusieurs variables, notamment l'éducation, le statut de l'activité professionnelle et la durée du séjour. De nombreux pays européens (notamment l'Allemagne et les Pays-Bas) ne sont toutefois pas couverts par le module ad hoc de 2014.

D'après les informations obtenues sur le pays de naissance du père et de la mère, les enfants d'émigrés tunisiens peuvent être identifiés dans le module ad hoc de 2014. Ces données ayant été obtenues par cumul dans les 26 pays de l'Union européenne couverts, il est toutefois impossible d'établir le nombre d'enfants d'émigrés tunisiens par pays. Il est possible d'en dériver le total pour l'ensemble de l'Union européenne mais il ne s'agit que d'une approximation de l'effectif réel : les enfants d'émigrés nés en dehors du pays de l'UE dans lequel ils résident ne peuvent être distingués des personnes nées en Tunisie de parents tunisiens.

Enquête mondiale Gallup

L'Enquête mondiale Gallup couvre un vaste ensemble de thèmes comportementaux et économiques. Elle est réalisée dans environ 140 pays sur la base d'un questionnaire commun, traduit dans la langue prédominante de chaque pays. Chaque année depuis 2006, plus de 100 questions ont été posées à un échantillon représentatif d'environ 1 000 personnes âgées de 15 ans et plus. Dans certains pays, Gallup collecte des échantillons élargis dans les régions ou les villes présentant un intérêt particulier. Au total, 10 000 observations ont été faites sur la Tunisie (1 000 en 2009, 2013, 2014 et 2015 respectivement, et 2 000 en 2010, 2011 et 2012 respectivement). Il existe au total 220 observations réalisées sur les émigrés tunisiens interrogés dans leurs pays d'accueil entre 2009 et 2015 (de 20 à 45 observations pour chaque année). Au total, 80 de ces observations ont été recueillies dans des pays de l'OCDE. Certains pays comptent de nombreuses observations (Israël, Émirats Arabes Unis, France, Belgique, Qatar et Bahreïn) ;

presque aucune observation n'a pu être faite en Allemagne, aux États-Unis ou au Royaume-Uni.

Étudiants en mobilité internationale (base de données de l'UOE)

La base de données créée par l'UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE) sur les statistiques en matière d'éducation est compilée à partir de sources administratives nationales, publiées par le ministère de l'Éducation ou l'Office national des statistiques du pays. Afin d'évaluer la mobilité des étudiants, une distinction est faite entre les étudiants étrangers résidents, c'est-à-dire qui résident dans le pays en raison d'une immigration antérieure de leur fait ou de leurs parents – et les étudiants étrangers non-résidents, c'est-à-dire qui sont venus dans le pays expressément pour y poursuivre leurs études. On entend par « étudiants en mobilité internationale » les étudiants dont la résidence permanente se situe en dehors du pays en question, et les données sur les étudiants n'ayant pas la nationalité du pays ne sont utilisées que lorsque les informations sur les étudiants étrangers non-résidents ne sont pas disponibles. Les données sur les étudiants en mobilité internationale ne sont disponibles que depuis 2013.

Annexe 1.B. Graphiques et tableaux additionnels

Tableau d'annexe 1.B.1. Termes et définitions

	Définitions
Faible niveau d'éducation	Niveau d'éducation faible selon la classification internationale type de l'éducation 1997 (CITE 0/1/2) ou 2011 (CITE 0/1/2)
Niveau d'éducation moyen	Niveau d'éducation moyen selon la classification internationale type de l'éducation 1997 (CITE 3/4) ou 2011 (CITE 3/4)
Diplômés du supérieur / niveau d'éducation élevé	Niveau d'éducation tertiaire selon la classification internationale type de l'éducation 1997 (CITE 5/6) ou 2011 (CITE 5/8)
Taux d'émigration	Le nombre de personnes nées dans le pays et qui vivent à l'étranger divisé par le nombre total de personnes nées dans le pays, où qu'elles résident
Taux d'émigration des diplômés du supérieur	Le taux d'émigration des diplômés du supérieur est calculé suivant la même formule en se basant sur les diplômés du supérieur uniquement
Émigré récent	Personne née à l'étranger qui réside depuis au plus cinq ans dans le pays de destination
Enfant d'émigré tunisien	Personne née en dehors de la Tunisie mais qui a au moins un parent né en Tunisie
Immigré	Personne née à l'étranger, de nationalité autre que tunisienne, résidant en Tunisie, dont la résidence passée se trouvait à l'étranger
Émigré tunisien de retour	Personne de nationalité tunisienne, résidant en Tunisie, dont la résidence passée se trouvait à l'étranger ; aussi « migrant de retour »
Population en âge de travailler	Population entre 15 et 64 ans
Taux d'emploi	Il est calculé en divisant le nombre d'actifs occupés par la population en âge de travailler
Taux de chômage	Le nombre de personnes au chômage en pourcentage de la population active (c'est-à-dire les chômeurs et les personnes ayant un emploi)
Taux d'activité / taux de participation au marché de travail	Le nombre d'actifs (c'est-à-dire les chômeurs et les personnes ayant un emploi) rapporté à l'ensemble de la population en âge de travailler
Professions hautement qualifiées	Les professions de dirigeants et cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires des sciences physiques et techniques sont considérées comme des professions hautement qualifiées
Diplômés du supérieur dans les professions faiblement ou moyennement qualifiées	Pourcentage de personnes en emploi diplômées du supérieur qui exercent des professions qui ne sont pas considérées comme hautement qualifiées

Tableau d'annexe 1.B.2. Composition des populations émigrées dans la zone OCDE, pays d'Afrique du Nord, 2015/16

	Total en 2015/16		En 2016/16, pourcentage de la population émigrée qui était...						Total en 2000/01	
	Milliers	% de tous les émigrés dans la zone OCDE	Récents (<= 5 ans)	Femmes	15-24 ans	25-64 ans	Diplômés du supérieur	Niveau d'éducation intermédiaire	Milliers	% de tous les émigrés dans la zone OCDE
Maroc	2 918.2	2.6	9.3	47.6	8.6	78.7	24.9	16.9	1 674.9	2.1
Algérie	1 570.9	1.4	7.4	49.7	5.5	65.1	31.0	24.7	1 325.4	1.7
Tunisie	630.1	0.6	10.2	42.6	5.5	70.4	27.1	22.8	485.5	0.6
Égypte	487.1	0.4	16.5	41.7	8.2	70.8	29.2	54.3	328.1	0.4
Libye	96.5	0.1	16.6	48.7	6.9	58.2	28.0	35.5	82.1	0.1

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Tableau d'annexe 1.B.3. Émigrés tunisiens par pays de destination, 2015/16

	Total	25-64 ans	Part des émigrés nés en Tunisie dans la population née à l'étranger (%)	Part de femmes (%)
France	384 900	257 700	5.3	45.1
Italie	103 600	85 000	1.9	37.2
Allemagne	31 600	24 000	0.3	32.9
Israël	25 700	8 400	1.5	54.2
Canada	22 900	19 700	0.3	41.4
Belgique	15 100	9 300	1.0	40.9
Suisse	10 300	9 000	0.5	35.2
États-Unis	10 000	7 600	0.0	39.6
Royaume-Uni	7 100	6 100	0.1	25.8
Suède	5 000	4 400	0.3	35.2
Pays-Bas	4 400	4 000	0.3	30.1
Autriche	3 200	3 000	0.3	38.5
Espagne	1 200	700	0.0	14.5
Luxembourg	1 200	1 100	0.5	82.6
Norvège	1 000	900	0.1	30.2
Danemark	900	800	0.2	32.4
Finlande	700	700	0.2	19.4
Australie	500	300	0.0	44.8
Irlande	300	300	0.0	28.6
République Tchèque	300	300	0.1	0.0
Hongrie	200	100	0.1	23.1
Portugal	200	200	0.0	0.0

Note : Le tableau comprend seulement les observations pour lesquelles l'information à la fois sur l'âge et le sexe est disponible. Aucune personne née en Tunisie n'est observée au Chili, en Estonie, en Grèce, en Lettonie, au Mexique, en Pologne, en Slovaquie ou en Slovénie. Les données 2015/16 n'étaient pas disponibles pour la Turquie, la Corée, le Japon, la Nouvelle-Zélande, et l'Islande à la date de la publication. Les effectifs inférieurs à 50 ne figurent pas dans le tableau.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Tableau d'annexe 1.B.4. Distribution par âge des émigrés tunisiens dans les principaux pays de destination, 2015/16

	0-15 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Part des 0-15 ans (%)
France	8 600	18 800	56 900	52 900	57 700	90 100	108 500	2.2
Italie	1 700	6 200	16 500	29 900	29 100	9 500	12 400	1.6
Allemagne	1 300	5 800	11 600	7 300	3 300	1 800	1 800	3.9
Israël	0	200	300	300	2 200	5 600	17 100	0.0
Canada	2 400	1 700	6 600	7 900	3 400	1 700	1 500	9.3
Suisse	0	400	2 700	2 400	2 300	1 600	900	0.0
États-Unis	100	500	1 500	3 400	1 500	1 300	1 900	1.0
Royaume-Uni	0	100	3 300	1 100	400	1 300	900	0.0
Suède	100	200	1 200	1 200	1 200	800	400	2.7
Pays-Bas	0	200	500	1 400	1 300	800	200	0.8
Total OCDE	14 400	34 500	102 600	109 400	103 800	115 000	146 100	2.5

Note : Les données pour Israël et le Royaume-Uni n'incluent pas la tranche d'âge 0-15. Des données détaillées sur l'âge des émigrés ne sont pas disponibles pour la Belgique.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

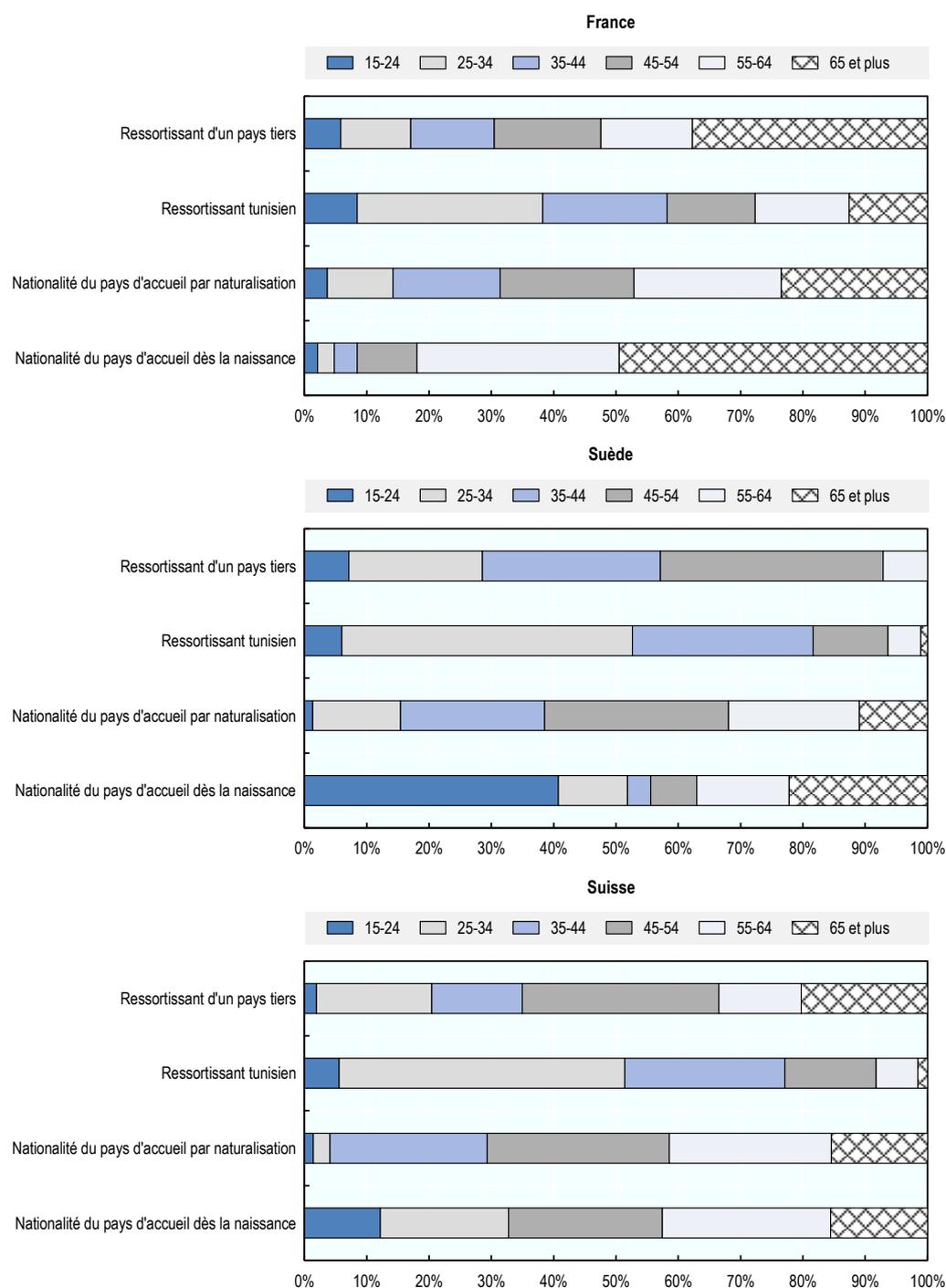
Tableau d'annexe 1.B.5. Acquisitions de nationalité de ressortissants tunisiens dans les principaux pays de destination, 2000-16

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Allemagne	1 515	1 488	1 264	1 175	1 089	976	917	924	734	832	792	816	867	979	1 055	1 036	1 132
Belgique	859	729	521	383	406	297	388	414	374	374	354	282	369	275	180	227	293
Canada	244	243	174	217	224	458	581	541	536	595	493	696	361	409	1 497	1 607	701
États-Unis	167	157	165	119	192	226	315	299	390	479	407	377	345	362	310	314	352
France	12 763	10 251	9 956	11 412		12 012	8 255	7 131	9 471	9 476	9 008	6 828	5 546	5 569	6 274	7 018	7 663
Italie	208	215	175	271	258		371	920	1 666	2 066	2 003	2 067	2 555	3 521	4 411	5 585	4 882
Royaume-Uni	125	98	201	154	193	233	127	183	152	243	206	194	252	245	162	182	180
Suisse															250	230	291
Suède	121	92	92	68	92	73	151	135	114	122	126	141	142	151	153	166	167

Note : Les chiffres font référence au nombre de naturalisations de personnes qui ont à un moment détenu la nationalité tunisienne. Comprend tous les groupes d'âge. Les données pour Israël, l'Italie (2005), la Suisse (2000-2013) et la France (2004) ne sont pas disponibles.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr>.

Graphique d'annexe 1.B.1. Nationalité des émigrés tunisiens selon l'âge dans quelques pays de l'OCDE, 2015/16



Note : L'information est disponible dans DIOC pour les pays présentés uniquement.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.



Extrait de :
Talents à l'étranger
Une revue des émigrés tunisiens

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264308855-fr>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Effectifs et lieux de résidence des émigrés tunisiens », dans *Talents à l'étranger : Une revue des émigrés tunisiens*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264308855-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.